



Rapport
administratif
Exercice
2021



Commune de
Collex-Bossy

Rapport
administratif
Exercice
2021



Commune de
Collex-Bossy

Table des matières

- 3 → Avant-propos
- 6 → La commune en bref
- 8 → Exécutif
- 9 → Conseil municipal
- 14 → Cohésion sociale
- 16 → École et parascolaire
- 19 → Petite enfance
- 22 → Activités culturelles
- 25 → Sports et manifestations
- 26 → Sécurité
- 28 → Territoire
- 31 → Infrastructures
- 35 → Finances
- 38 → Patrimoine financier communal
- 39 → Sociétés et groupement
intercommunaux
- 43 → Administration communale
- 46 → Information
- 47 → Renseignements pratiques
- 51 → Sociétés locales

Bizarre... l'année 2021 aura été bizarre.

Comme une gueule de bois ou un ressac malodorant, la Covid nous a poursuivis, harcelés et distancés. Masqués et désinfectés, nos comportements ont été conditionnés par ces circonstances.

L'année 2020 nous avait appris les comportements de bienveillance et de solidarité; nous ne pensions pas que l'effort physique et psychologique serait aussi intense et soutenu. Encore une fois, nos conseillers municipaux, notre personnel communal, notre population et vos magistrats ont démontré leur capacité de résilience pour traverser cette tempête sournoise et maintenir le cap.

Maintenir le cap et aller de l'avant n'a jamais été aussi vrai qu'en 2021: nous avons vécu une reconfiguration lourde de notre administration communale avec le départ à la retraite bien mérité de Danielle Toninato, après presque 30 ans de carrière dans nos murs. Il est difficile de remplacer un monument comme Danielle, un concentré de gentillesse, de bienveillance et d'amour pour son prochain. Martine Roset a repris le flambeau et a reconfiguré l'organisation de l'administration en fonction de sa vision professionnelle. Simultanément, Enrica D'Alfonso, notre spécialiste du développement durable, a répondu au chant des sirènes d'un employeur privé, qui a reconnu toutes les qualités dont elle faisait bénéficier la commune de Collex-Bossy.

Autour de Martine, deux nouvelles personnalités sont arrivées pour compléter avantageusement l'offre pour les habitants de Collex-Bossy. Avec l'engagement de Nicole Aubert et d'Isabelle Vetterli, ce sont des compétences en cohésion sociale (culture de l'humain) et en transition écologique qui sont ajoutées. Cette réorganisation a permis à Laure Métayer de pouvoir plus se concentrer sur son violon d'Ingres, la culture, ainsi que de reprendre tout le volet de la communication et celui de la mise en conformité des archives communales.

Au niveau patrimonial, l'année 2021 aura été une très grande année. La commune de Collex-Bossy a reçu les autorisations de construire pour la transformation de la ferme Gindre-Constantin, pour le renouvellement de la chaufferie à bois communale et pour l'assainissement énergétique et la pose de

panneaux solaires sur l'ancienne poste. Ces trois projets mis ensemble permettront d'obtenir que la production de chaleur du patrimoine administratif et financier situé à Collex-Bossy ne produise plus de CO2. Les conseillers municipaux ont fait preuve d'un courage exemplaire pour soutenir ces projets puisqu'ils représentent ensemble un montant total d'investissement avoisinant les 13 Mio F sur un peu plus de 24 mois; ils ont tous été adoptés à l'unanimité du Conseil municipal. Quelle réussite!

L'acquisition de la laiterie de Bossy à la fin de l'année 2020 a provoqué la création de la commission de travail dédiée pour en définir l'usage et le programme de transformation: quelle belle perspective. Bossy sera le théâtre d'une intervention massive puisque, en lien avec la réaffectation et la transformation de la laiterie, la mise en place d'un projet de pacification de la route d'Ornex a été initié pour restituer l'espace à nos habitants plutôt qu'aux véhicules en transit.

La mise à jour du plan directeur communal a été quelque peu retardée du fait des circonstances sanitaires, qui ont freiné la tenue des séances publiques, oh combien nécessaires, pour donner à la démarche participative avec la population et avec les professionnels de l'agriculture tout son sens. Il sera présenté à l'autorité cantonale pour validation en 2022.

Dans cette situation de tension en lien avec l'écartèlement dans lequel vivaient nos liens sociaux, nous avons lancé un programme pour faciliter la vie de tous les jours de nos seniors. Des permanences administratives pour apporter de l'aide face aux procédures toujours plus compliquées, des facilités pour le transport ou encore quelques modestes sorties (tout en respectant les distances sociales) ont été mises sur pied, autant de tests «in vivo» pour vérifier de quelle manière nous pouvions apporter de l'aide et du bien-être dans le quotidien de nos aînés.

Du bien-être à Collex-Bossy, quel meilleur exemple que celui de l'obtention à l'unanimité du Grand Conseil de la République et canton de Genève de la modification de zone sur notre terrain des Houchettes, dernière barrière à franchir pour obtenir le droit de construire cette parcelle. Pour ce projet,



nous devons être visionnaires et réfléchir maintenant aux besoins d'un nouveau quartier durable qui pourrait être mis en service à une échéance de six à huit ans. Quel mode de financement, quelle énergie renouvelable pour l'alimenter, quelles solutions pour la mobilité des habitants, quelle offre pour le stationnement, quelles offres de service à la personne? Voilà quelques-unes des questions que nous devons nous poser en 2022 et pour lesquelles les réponses devront correspondre aux besoins de 2030 tout en respectant le cadre fixé par le Conseil municipal: un projet immobilier non spéculatif proposant une offre d'hébergement attractive pour nos jeunes adultes et nos aînés.

Notre commune est en transition, c'est un voyage passionnant et nous nous réjouissons de l'effectuer à vos côtés.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport administratif.

Ricardo Muñoz, maire

La commune en bref

Conformément aux prescriptions de l'article 48 de la loi sur l'administration des communes B 6 05 du 13 avril 1984, voici le rapport administratif portant sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2021.

Collex-Bossy compte 1'709 habitants au 31 décembre 2021 dont 849 hommes et 860 femmes.

Population selon le groupe d'âges

- > 0-19: 413
- > 20-64: 916
- > 65 ou plus: 248
- > dont 80 ou plus: 132

La superficie de la commune s'élève à 6.86 km² (686 hectares) avec une densité de 249 habitants au km².

La Commune fonctionne avec un Conseil municipal composé de quinze membres dont sept conseillères et huit conseillers, et un Exécutif comptant trois membres, un maire et deux adjoints.

Décès de deux anciens maires de la commune

Hommage à Albert Maréchal

Albert Maréchal a été maire de Collex-Bossy entre 1987 et 2003. Pendant ces années, la Commune a connu un grand développement. Ensemble, avec son Conseil municipal et ses adjoints, il avait la tâche d'adapter les installations de la Commune aux besoins et aux nécessités des anciens et des nouveaux habitants, venus souvent d'un environnement urbain. Il s'agissait de conduire une commune à fort caractère agricole où on collaborait beaucoup, à une communauté plus mélangée et individualiste. Il y avait beaucoup à faire: construire le centre communal, l'auberge communale, la nouvelle école, le bâtiment de la voirie-feu; il fallait mettre les canalisations de toute la commune en séparatif, refaire les routes, créer la route de contournement du Bois-Fromager, approfondir le canal de Collex, créer des chemins de promenade, une information régulière de la population à travers

un journal trimestriel, fonder le restaurant scolaire et le jardin d'enfants, organiser le lieu culturel de la Chapelle...

Albert Maréchal est issu d'une famille qui réside à Collex-Bossy depuis le 18^{ème} siècle et dont les membres ont souvent assumé des responsabilités dans la Commune. En tant qu'agriculteur, il connaissait chaque coin du village et les profondeurs de ses mentalités. Avant d'être maire, il avait siégé pendant 17 ans au Conseil municipal. Il était aussi député au Grand Conseil et donc bien préparé à son rôle de magistrat. Doué d'une personnalité forte, il empoigna les travaux de la Commune avec détermination et prudence. Ancré dans le parti démocrate-chrétien, il était cependant ouvert à apprécier ceux qui ne partageaient pas toujours ses opinions, pourvu qu'ils avancent de solides arguments. Son engagement pour la Commune était entier. Avec ses adjoints, il menait lui-même les travaux, n'ayant que très peu d'employés communaux. Il attaqua les problèmes directement, sans paroles superflues, souvent à la surprise de ses interlocuteurs.

Albert Maréchal a donné à sa commune une infrastructure moderne que ses successeurs ont amplifiée. Il était souvent en souci de voir que Collex-Bossy s'urbanisait et que la convivialité et l'entraide s'effritaient. Un village est un lieu qui offre la possibilité de nouer un grand nombre de liens humains. Ce sont ces liens, cet art du vivre-ensemble, qui recréent, à chaque génération, un village. Cette dimension humaine était une des préoccupations de notre ancien maire.

Anita Nebel

Hommage à Jean-Claude Faes

Maire de la Commune entre 1976 et 1987, également député au Grand Conseil entre 1982 et 1985, Jean-Claude Faes nous a quittés subitement cet automne.

Élu suite au départ de la Commune du maire en place, Jacques Alfred Chapuis, il a été réélu à deux reprises. Discret, c'était un homme sensible et engagé à la mission qui lui avait été confiée, reconnaissant de la confiance témoignée et attentif à mettre en place les infrastructures nécessaires à l'avenir de Collex-Bossy. La lourde tâche de gérer

le développement de la Commune lui est revenue, avec des projets de construction qui, dans un premier temps, ne plaisaient pas au Conseil municipal. Le maire réussit à convaincre ce dernier d'établir un plan d'aménagement afin de rester maître du développement modéré de la Commune et d'y maintenir un caractère agricole et résidentiel.

Dès 1979, une intense activité de construction de maisons villageoises amena à l'augmentation de la population et, en proportion, des budgets communaux. En parallèle, il fallut envisager l'extension des canalisations, des compléments du réseau d'égouts et la mise en place d'une levée hebdomadaire des déchets. C'est dans ce cadre également que les actuels locaux de la mairie, appartenant à l'époque à l'hoirie Maréchal, ont été acquis par la Commune, permettant ainsi d'installer stratégiquement la mairie au centre du territoire communal. Cela ne s'est pas fait sans difficultés, puisque ce projet, paraissant à la population trop grand et coûteux, mena à un référendum qui aboutit. Ce fut une période animée dans la vie politique communale, mais les bases avaient été posées pour l'avenir. C'est ensuite Albert Maréchal qui reprit le flambeau pour continuer de développer la Commune.

Exécutif

Membres de l'Exécutif et répartition des dicastères

Législature 2020 – 2025

Ricardo Muñoz

Maire
Collex-Bossy Demain

- > Administration générale
- > Finances et patrimoine financier
- > Aménagement du territoire et paysage
- > Environnement (politique des déchets, transition écologique, paysage et biodiversité, etc.)

Bernard Fracheboud

Adjoint au maire
Entente communale

- > Infrastructures (routes, chemins et promenades, génie civil, bâtiments du patrimoine administratif, cimetière, etc.)
- > Mobilité

Skander Chahlaoui

Adjoint au maire
Collex-Bossy Avenir

- > Sécurité (feu, PC, police, etc.)
- > Cohésion sociale et solidarité (écoles, petite enfance et jeunesse, seniors)
- > Culture (saison culturelle, manifestations)
- > Information et communication
- > Sports et manifestations

Le programme de législature de l'Exécutif est disponible sur le site internet communal.

Composition du Conseil municipal

Du 1er janvier au 31 décembre 2021

Collex-Bossy Ensemble:

- > Jenny Boye
- > Michael Kende
- > Sylvie Malherbe
- > Nadia Marques (dès le 12 octobre 2021)
- > Valérie Mégroz (jusqu'au 31 juillet 2021)
- > Dorothea Noll
- > Sébastien Pesenti
- > Pablo Pfeiffer
- > Tiziano Verardi

Collex-Bossy Avenir:

- > Frédéric Betto
- > Maximilien Ferrillo
- > Cecilia Morganella
- > Rose Marie Mota
- > Thierry Potvin

Parti démocrate-chrétien ouvert (PDCO):

- > Pascal Crétard
- > Patricia Wüthrich (jusqu'au 8 mars 2021)
- > Odile Taheri (dès le 23 mars 2021)

Bureau du Conseil municipal

Du 1er juin 2020 au 31 mai 2021

- > Président: T. Verardi
- > Vice-président: T. Potvin
- > Secrétaire: P. Pfeiffer

Du 1er juin 2021 au 31 mai 2022

- > Président: T. Potvin
- > Vice-président: P. Pfeiffer
- > Secrétaire: O. Taheri

En 2021, le Conseil municipal a siégé à neuf reprises.



Commissions du Conseil municipal

| Commission | Président-e | Vice-président-e | Membres | Représentant de l'Exécutif |
|--------------------------------|-------------|------------------------|--|----------------------------|
| Finances | M. Kende | F. Betto | J. Boye S. Malherbe C. Morganella P. Wüthrich / O. Taheri | R. Muñoz |
| Cohésion sociale et culture | M. Ferrillo | J. Boye | V. Mégroz / N. Marques RM. Mota P. Pfeiffer P. Wüthrich / O. Taheri | S. Chahlaoui |
| Infrastructures | S. Pesenti | T. Potvin | P. Crétard RM. Mota D. Noll T. Verardi | B. Fracheboud |
| Sécurité | RM. Mota | V. Mégroz / N. Marques | J. Boye P. Crétard S. Malherbe T. Potvin | S. Chahlaoui |
| Sports et manifestations | D. Noll | F. Betto | P. Pfeiffer T. Potvin P. Wüthrich / O. Taheri T. Verardi | S. Chahlaoui |
| Territoire | D. Noll | C. Morganella | P. Crétard M. Ferrillo M. Kende S. Pesenti | R. Muñoz |
| Ad hoc Ferme Gindre-Constantin | D. Noll | F. Betto | P. Crétard M. Ferrillo S. Malherbe S. Pesenti | R. Muñoz |
| Ad hoc Laiterie de Bossy | T. Potvin | M. Kende | S. Malherbe C. Morganella D. Noll P. Wüthrich / O. Taheri | R. Muñoz |

| Groupement intercommunal/société coopérative | Représentant-e-s | Représentant-e de l'Exécutif |
|--|----------------------------|------------------------------|
| Commission consultative crèche intercommunale « Les 4 Saisons » | M. Ferrillo S. Malherbe | S. Chahlaoui |
| Groupement intercommunal de compostage de la rive droite du lac (GICORD) | M. Kende | R. Muñoz |
| Groupement des législatifs de la rive droite du lac (GLRD) | D. Noll / T. Potvin | – |
| Société coopérative « Les Chênes Verts » | S. Malherbe | R. Muñoz |

Décisions du Conseil municipal

Délibérations

Vote de la délibération 1/2021 ouvrant un crédit total d'investissement de 8'219 F, frais d'acte et autres droits inclus, pour l'acquisition de la parcelle N°13 de la commune de Collex-Bossy, sis au bois Prodom et affectée en « bois et forêts ».

> Accepté à l'unanimité

Vote de la délibération désignant les commissions attribuées à Odile Taheri, nouvelle conseillère municipale dans les commissions finances, cohésion sociale et culture, sports et manifestations, et la commission ad hoc « laiterie » en remplacement de Patricia Wüthrich, démissionnaire.

> Accepté à l'unanimité

Vote de la délibération 2/2021 relative à l'approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2020.

> Accepté à l'unanimité

Vote de la délibération 3/2021 relative à l'élection du bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1er juin 2021 au 31 mai 2022.

> Accepté à l'unanimité

Vote de la délibération 7/2021 au sujet de la cession de la parcelle communale N° DP 627B.

> Accepté à l'unanimité

Vote de la délibération 8/2021 au sujet de la désaffectation de la parcelle communale N° DP 627B à l'État de Genève.

> Accepté à l'unanimité

Vote de la délibération 10/2021 en vue de l'approbation de la modification des statuts du Groupement Intercommunal de Compostage de la Rive-Droite du Lac (GICORD).

> Accepté à l'unanimité

Vote de la délibération 11/2021 pour un crédit de rénovation de la ferme Gindre-Constantin d'un montant de 9'442'640 F.

> Accepté par 12 voix pour et 1 abstention, soit à la majorité de ses membres

Vote de la délibération 12/2021 au sujet d'un crédit d'investissement complémentaire de 12'320 F pour les travaux liés au déploiement du réseau à haut débit dans le hameau de Machefer, sis sur la commune de Collex-Bossy.

> Accepté à l'unanimité

Vote de la délibération 13/2021 désignant les commissions attribuées à Nadia Marques, nouvelle conseillère municipale dans les commissions sécurité et cohésion sociale et culture, en remplacement de Valérie Mégroz, démissionnaire.

> Accepté à l'unanimité

Vote de la délibération 15/2021 pour un crédit d'achat d'un véhicule multi-usages électrique pour les employés de la voirie d'un montant de 59'000 F.

> Accepté par 12 voix pour et 1 abstention, soit à la majorité de ses membres

Vote de la délibération 16/2021 relative au budget de fonctionnement annuel 2022, du taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.

> Accepté à l'unanimité

Vote de la délibération 17/2021 relative aux indemnités allouées en 2022 aux maire et adjoints et conseillers municipaux.

> Accepté par 9 voix pour et 4 voix contre, soit à la majorité de ses membres

Vote de la délibération 18/2021 relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2022.

> Accepté à l'unanimité

Vote de la délibération 19/2021 pour l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.

> Accepté à l'unanimité

Vote de la délibération 20/2021 pour un crédit budgétaire supplémentaire pour un amortissement complémentaire d'un montant de 200'000 F.

> Accepté à l'unanimité

Motions

Proposition de motion 1/2021 pour réglementer à 30 km/h le tronçon de la route de Collex pendant les travaux et réglementer à 50 km/h la déviation passant par la route de la Vieille-Bâtie et la route du Bois-des-Îles.

> À l'unanimité, le Conseil municipal approuve le renvoi de la motion 1/2021 à l'Exécutif pour sa mise en œuvre.

Proposition de motion pour la solidarité avec Beyrouth et ses habitants.

> La majorité du Conseil municipal serait ouverte à rediscuter de cette motion.

Proposition de motion 2/2021 «financement d'honoraires d'avocat dans le cadre de la décharge de type A».

> Par 4 voix pour, 9 voix contre et aucune abstention, le Conseil municipal rejette la motion 2/2021

Communications

Communication 1/2021 prenant acte de l'assermentation d'Odile Taheri à la fonction de conseillère municipale, en remplacement de Patricia Wüthrich, démissionnaire.

Communication 2/2021 prenant acte de l'assermentation de Nadia Marques à la fonction de conseillère municipale, en remplacement de Valérie Mégroz, démissionnaire.

Décisions

Décision sur la poursuite des études pour l'élaboration du plan de site de Bossy.

> Par 11 voix pour, 2 contre et 1 abstention, le Conseil municipal décide que la Commune met fin à ces études.

Décisions de l'association des communes genevoises (ACG) sujettes à opposition du Conseil municipal

Décision concernant une subvention d'investissement relative à l'acquisition de la halle de curling par les communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex, à hauteur de 1 Mio F au total.

> Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit d'opposition.

Décision pour une subvention de 500'000 F à titre de participation au financement des travaux de rénovation de la salle des fêtes de Thônex.

> Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit d'opposition.

Dix décisions concernant le financement 2022.

> À l'unanimité, le conseil municipal approuve les 10 décisions de l'ACG.

Décision pour une subvention de 2.2 Mio F pour l'acquisition d'un système d'information de gestion des ressources humaines destiné aux 44 communes membres du Service Informatique de l'ACG (SIACG).

> Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit d'opposition.

Décision pour la reconduction de l'enveloppe extraordinaire de 500'000 F destinée aux indemnités dans le domaine de la culture suite à la crise sanitaire Covid-19.

> Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit d'opposition.

Pétitions

Pétition d'opposition à la limitation et au contrôle du stationnement.

> Il est décidé de renvoyer la pétition à la commission sécurité qui est chargée de l'étudier et lui donner suite.

Cohésion sociale

Aide humanitaire internationale

La Commune soutient l'effort traditionnel de Genève dans l'aide humanitaire à l'étranger. La commission cohésion sociale est chargée de répartir le budget annuel entre diverses actions humanitaires.

En 2021, des subventions ont été versées aux associations et organismes suivants :

- > Association Roger Riou
- > Ass. suisse Don du Chœur, Madagascar
- > Fondation Sentinelles
- > Heart for India Foundation
- > Zédaga, ass. soutien enseignement Bénin

Le montant alloué à l'aide humanitaire internationale s'est élevé à 10'000 F en 2021.

Aide sociale nationale

En 2021, des aides ont été apportées dans les domaines suivants :

- > Promotion de la culture : Association FA-Mi
- > Lutte contre la précarité : Fondation Colis du Cœur
- > Développement durable : Ass. Keepinuse
- > Intégration : Fondation Clair-Vivre
- > Cohésion sociale : Amicale des Pompiers
- > Formation : Samaritains, section Versoix et environs

Le montant engagé pour l'aide sociale nationale s'est élevé à 10'750 F en 2021.

Action sociale communale

L'action sociale communale vise également à maintenir et renforcer le lien avec la population en général, les jeunes et les personnes âgées en particulier, par des animations diverses.

En 2021, le retour à la normale n'ayant pas encore pu se faire, une partie des activités habituelles n'a pas pu avoir lieu.

Aînés

Permanence administrative pour les aînés

En partenariat avec Dôme Seniors, la Commune a mis en place une permanence administrative gratuite, ouverte à toute personne en âge AVS, domiciliée à Collex-Bossy. Dôme Seniors propose de l'aide pour les démarches suivantes :

- > Rédaction de courriers
- > Démarches administratives
- > Établir un budget ou effectuer des paiements
- > Soutien d'aide contre l'isolement, avec la mise en place de partenariats avec des structures externes
- > Tout autre sujet pour lequel de l'aide administrative est nécessaire, des réponses et/ou des solutions face à d'éventuelles questions

Sortie des aînés aux Automnales

En cette froide matinée de novembre, c'est une trentaine d'aînés, accueillis par le maire Ricardo Muñoz, qui sont partis du Stade Marc-Burdet pour se rendre aux Automnales et profiter d'une journée offerte par la Commune. Visite de l'exposition sur le Var (où un bulbe de tulipe a été offert ainsi qu'une surprenante dégustation de fleurs comestibles proposée), découverte d'ateliers de cuisine ou introduction à l'élevage de poules, avec les poussins qui sortaient de leur coquille, l'organisation fut parfaite. Sur le coup de midi, le groupe fut accueilli à la Taverne pour y déguster un excellent repas, précédé par un apéritif et l'accueil de Skander Chahlaoui, adjoint.

L'après-midi s'est poursuivi par la visite des différents stands: les décorations féeriques de Noël, les magnifiques animaux construits en Lego, le concours de beauté de chiens de race ou encore le village des médecines douces, chacune et chacun y a trouvé de l'intérêt, pour une journée enrichissante et pleine de rires, de rencontres et de partages.

Sorties récréatives dans les centres commerciaux

À la suite des résultats du sondage réalisé en 2020, la Mairie a étendu l'offre à l'attention des aîné-e-s en proposant une sortie mensuelle dans différents centres commerciaux. Cette formule n'a malheureusement pas rencontré le succès escompté.

Jeunes

Traditionnelle fondue des jeunes

Du fait de la situation sanitaire encore très délicate, la fondue des jeunes n'a pas pu être organisée comme prévu à la fin de l'hiver. Par contre, une sortie à la fin de l'année a pu être proposée: l'événement s'est transformé en sortie pour aller voir un match de hockey, précédée d'un repas. Une quinzaine de jeunes ont participé et ont beaucoup apprécié cette formule.

Centres aérés

Durant les deuxième et troisième semaines de juillet, du 12 au 16 et du 19 au 23 juillet, un centre aéré, situé à Satigny, a été proposé aux enfants de Collex-Bossy âgés de 4 à 11 ans. Il résulte d'une collaboration entre la FASe et les communes de Pregny-Chambésy, Satigny et Collex-Bossy.

Huit places par semaine, soit 16 places au total, ont été réservées aux enfants de Collex-Bossy. Ces derniers ont eu la possibilité de pratiquer du sport, participer à des sorties et des activités créatives. L'encadrement a été assuré par une équipe d'éducateurs spécialisés de la FASe.

En 2021, trois semaines d'activités sportives ont également été organisées au centre communal pour les enfants de 4 à 14 ans, en collaboration avec des associations œuvrant sur le canton: une semaine de roller du 5 au 9 juillet avec l'association Roller Genève, une semaine de basketball du 12 au 16 juillet avec le lionceaux-basket et une semaine de camp multisports du 19 au 23 juillet avec le club polysport de Plan-les-Ouates.

L'appui financier de la Commune, pour ces deux activités dédiées aux jeunes, s'élève à 7'992 F.

Une tulipe pour la vie

La campagne «1 tulipe pour la vie», projet coordonné par l'association l'AIMant Rose depuis 2018, a permis de faire éclore des centaines de tulipes, dans la proportion de 1 tulipe rose pour 7 tulipes blanches (1 femme sur 8 étant atteinte par le cancer du sein en Suisse). La couleur rose symbolise mondialement les personnes atteintes par le cancer du sein et la lutte contre ce fléau.

À Collex-Bossy, des tulipes ont été plantées à l'automne 2020 pour éclore au printemps 2021 dans les bacs entourant l'auberge communale.

Covid-19

En 2021 la situation sanitaire n'étant pas encore revenue à la normale, la mairie a pris soin de mettre en place les actions nécessaires en faveur des personnes vulnérables, toutes générations confondues, en collaboration avec l'école et les associations communales.

École et parascolaire

École

Collex-Bossy fait partie de l'Établissement scolaire Lachenal / Céligny / Collex-Bossy. Depuis 2019, Sonja Hanselmann assure la direction de l'Établissement.

L'année 2021 a une nouvelle fois dû s'organiser autour du Covid. Les courses d'école devant se dérouler dans le canton, ce fut l'occasion de découvrir des lieux près de chez nous, et même des destinations semblant exotiques comme le bord de la Versoix. Les promotions furent, pour la deuxième année consécutive, organisées sur temps scolaire, avec un réel plaisir des élèves et des enseignants.

Fin août 2021, l'école a accueilli 139 élèves, soit sept de moins qu'en 2020, cela dans sept classes, toujours avec des mesures sanitaires strictes. L'année s'est terminée avec une semaine d'école facultative, où l'enseignement a été différent pour les quelques élèves présents.

**Claude Humbert-Droz, maîtresse adjointe,
école de Collex-Bossy**

Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire – GIAP

Accueil de midi de 11h30 à 13h30: Dès la sortie des classes du matin et jusqu'à la reprise des cours, les animatrices et animateurs parascolaires prennent en charge et encadrent les enfants. Le repas est servi par les cuisiniers et les aides bénévoles du restaurant scolaire. Des activités ludiques ou une sieste pour les petits sont organisées après le repas.

Accueil de l'après-midi de 16h à 18h: Après le goûter, les enfants se voient offrir un encadrement sous forme de jeux d'intérieur et d'extérieur, d'activités créatrices ou sportives, de visites, de bricolages ou autres.

Les enfants sont accueillis sur inscription préalable (à moins d'un cas de force majeure).

La commune a pris en charge à 100% les coûts du parascolaire selon la nouvelle loi cantonale entrée en vigueur qui fait suite à la nouvelle répartition des tâches entre le Canton et les communes. Le montant s'est élevé à 232'683 F en 2021.

Association du restaurant scolaire – ARSCB

L'année 2021 s'est passée dans des conditions à nouveau « normales » ou presque. Il a bien sûr fallu appliquer les mesures sanitaires requises par les autorités, mais le restaurant scolaire a pu pleinement remplir sa mission.

Par contre, les bénévoles n'ont malheureusement pas pu être réintégrés à l'équipe. Nous avons donc pris la décision d'y ajouter un membre de manière permanente et avons engagé Lorry Ginier en automne 2021. Il travaillait déjà avec les autres collaborateurs depuis mai 2021, mais sur la base d'un contrat temporaire. Lucas Bofill, notre chef cuisinier est donc entouré d'Isabel Simonin, Halala Abbasi et Lorry Ginier pour l'aider dans la préparation des repas, assurer le service ainsi que les travaux de rangement et de nettoyage de la cuisine. Nous sommes très contents du bon fonctionnement de l'équipe et de son engagement.

Nous sommes toujours suivis par le label « Fourchette Verte » qui vise à assurer une alimentation saine. Un accent est mis sur l'utilisation de produits frais, locaux et de saison. Quelques entorses sont toutefois autorisées afin de pouvoir proposer différentes saveurs aux écoliers. La vocation de l'association est aussi de faire goûter des aliments aux enfants. L'équipe de cuisine et les animatrices du GIAP les encouragent à goûter à tout. Notre restaurant scolaire est l'un des seuls du canton qui ne se fait pas livrer des repas par un traiteur mais qui cuisine sur place.

La collaboration avec les animatrices du GIAP se passe sans encombre. Les animatrices peuvent à nouveau manger avec les enfants suite à la levée des restrictions. La collaboration avec le Petit Chevalier a continué et la logistique fonctionne bien.

C'est une quinzaine de repas qui sont préparés chaque jour pour les plus petits.

Depuis janvier 2021, les repas sont préparés dans la nouvelle cuisine du centre communal. Nous sommes très satisfaits et reconnaissants de pouvoir en disposer. En effet, l'ancienne cuisine ne correspondait plus, en termes de taille et d'équipement, à la préparation d'une centaine de repas par jour.

Le comité est resté le même en 2021. Les enfants de certains membres grandissent et ne seront plus scolarisés à Collex-Bossy d'ici fin 2023. Le comité recrute donc de nouveaux membres pour le début de l'année prochaine.

L'année 2021 s'est passée sans soucis majeurs. Les résultats ont été présentés à l'Assemblée Générale du 4 mai et validés par les membres présents. Ils présentent un déficit de 6'992 F, contre 1'172 F en 2020. C'est à nouveau la fiduciaire Enfin!-Fidu qui était chargée de la comptabilité et du bouclage. Leurs services sont tout à fait adéquats. La gestion des débiteurs est excellente, le suivi du litige historique également. Nous n'avons pas eu recours à une subvention de la Commune. La question se pose néanmoins actuellement suite à l'engagement du nouvel employé et à la hausse des prix des aliments.

Le comité remercie la Commune pour la mise à disposition des locaux et des équipements, ainsi que pour la confiance qu'elle nous témoigne. En conclusion, s'il y a eu des années houleuses pour l'association par le passé, elle fonctionne aujourd'hui de manière efficace et transparente.

Quelques chiffres

- > 11'528 repas servis sur l'année scolaire 2020-2021
- > 2'280 repas fournis au Petit Chevalier depuis la rentrée 2021
- > 92 repas en moyenne par jour sur 2020-2021
- > 108 enfants inscrits sur l'année depuis la rentrée 2021

Composition du comité bénévole

- > Caroline Simonin, présidente
- > Mitia De Oliveira, vice-présidente
- > Renat Galeev, trésorier
- > Christine Bader, secrétaire
- > Daniele Puggioni, membre
- > Anne-Claire Bovat, membre

Le procès-verbal de l'assemblée générale est disponible sur notre site internet www.restoscolaire-collexbossy.ch.

- Pour toutes questions ou renseignements:
- > www.restoscolairecollexbossy.ch
- contact@restoscolairecollexbossy.ch

Pour le Comité, Anne-Claire Bovat, membre

Association des parents d'élèves de Collex-Bossy - APE

Comme pour l'ensemble de la population, les activités de l'APE ont été légèrement ralenties, voire freinées pour certaines. Néanmoins, pour Pâques, l'association a pu participer à sa manière en offrant des petits sachets-surprises, comprenant une petite palette de peinture pour les œufs et des petits chocolats, aux élèves de la 1P à la 4P. Pour la section de 5P à 8P, l'association a participé en offrant un grand lapin en chocolat à partager pour chacune des classes.

Chaque année, à raison de deux fois par an, une réunion par visio-conférence est organisée avec la mairie, la direction de l'école, les enseignants et le GIAP, permettant d'échanger sur différents sujets. Le 29 juin les mesures se sont un peu élargies et nous avons pu organiser notre assemblée générale.

Cette année encore les promotions ont dû être annulées, mais la mairie a trouvé une alternative pour que les grands de l'école (les 8P) puissent avoir quand même une petite cérémonie. Les élèves ont beaucoup apprécié cette attention. L'association a pu être présente et leur offrir un bon à la Fnac ainsi qu'un petit texte personnel.

École et parascolaire

En août, le samedi précédant la rentrée scolaire, nous avons également offert un kit de sécurité routière aux enfants ainsi qu'une petite lettre à leur attention. L'association n'a malheureusement pas pu être sur place pour leur donner personnellement, mais cela a été transmis par l'enseignante.

En novembre, les mesures Covid étant bien allégées, nous avons pu organiser notre traditionnel vide-grenier dans la salle communale. L'équipe de l'APE a su parfaitement gérer les mesures sanitaires grâce au bon fonctionnement de chacun. Une raclette à l'extérieur a même pu être mise en place, au grand bonheur des villageois, car cela faisait longtemps que parents, enfants et habitants de Collex-Bossy n'avaient pas pu se retrouver.

L'équipe de l'APE reste active et présente au sein de l'école. Pour conclure ce rapport, je tiens à remercier les équipes de la Mairie, du corps enseignant et de mes collègues membres du comité pour leur investissement.

**Valérie Mégroz, présidente de l'association
des parents d'élèves de Collex-Bossy**

Espace de vie infantine « Le Petit Chevalier »

Le comité 2021

- > Présidente: Mélanie Charlet
- > Vice-président: Miguel Ibanez
- > Secrétaire: Maria Ibanez

Notre équipe éducative

- > Une éducatrice responsable
- > Deux éducatrices
- > Deux assistantes socio-éducatives
- > Un auxiliaire

Nous accueillons toujours avec plaisir, pour quelques jours, des stagiaires, principalement des jeunes du village, désirant découvrir le monde de la petite enfance.

Notre équipe travaille toujours sous le label APEPO (approche éducative positive) ainsi que la Fourchette Verte pour nos repas et goûters.

Moments-clés pour les enfants / parents

L'année 2021 a été amputée de nombreuses fêtes et activités en raison des restrictions sanitaires encore en place. Nous avons tout de même organisé quelques activités en dehors du quotidien, dans le respect des normes sanitaires en vigueur :

- > Soirée parents avec la nouvelle volée 2021-2022
- > Sortie de la pomme
- > Fête de l'Escalade
- > Fête de Noël

Les chiffres

Au 31 décembre 2021, 34 enfants fréquentaient le Petit Chevalier. La grande majorité des enfants étaient de Collex-Bossy, mais des enfants de Bellevue et des communes environnantes ont également eu accès à notre structure.

L'exercice comptable 2021 se clôture avec un excédent d'environ 7'500 F qui reflète des finances saines. À noter que les communes de Collex-Bossy et Bellevue ont versé, respectivement, une subvention de 170'000 F et 55'000 F à la structure.

Le comité remercie la Mairie de Collex-Bossy pour son soutien indéfectible, tant au niveau financier qu'au niveau logistique.

- Pour toute question ou renseignement :
- > comite@petitchevalier.ch

Le comité du Petit Chevalier

Crèche intercommunale « Les 4 Saisons »

« ...c'est par le jeu que l'enfant exprime ses possibilités, c'est par le jeu qu'il se découvre lui-même et qu'il se dévoile à autrui ».

J. de Ajuriaguerra

La crèche intercommunale Les 4 saisons est une crèche subventionnée par quatre communes: Bellevue, Collex-Bossy, Genthod et Pregny-Chambésy. Elle accueille 88 enfants par jour dès la fin du congé maternité jusqu'à l'âge de la scolarité, de 7h à 18h30. Le bâtiment est minergie-éco. La crèche est organisée en sept espaces de vie répartis sur deux étages. La structure est pilotée par une directrice nouvellement engagée depuis le 1er octobre 2021 ainsi qu'une adjointe pédagogique. La dotation des équipes éducatives est soumise aux normes édictées par le SASAJ. Quatre apprentis ASE ont réussi leurs examens en juillet 2021, puis deux nouveaux apprentis de 1ère année ont rejoint l'équipe en août; un éducateur en formation a terminé en décembre

Petite enfance

2021, et deux autres sont en cours de formation. Un cuisinier assure l'élaboration des repas avec l'aide d'une intendante de maison. Au total 36 personnes constituent l'ensemble du personnel. Un pool de remplaçantes est également organisé au sein de la structure.

La fréquentation des abonnements sont définis entre les parents et la direction lors de l'inscription de l'enfant au sein de la crèche.

Types d'abonnement au sein de la structure

- > Matin avec repas et sieste – 70% (7h-14h)
- > Après-midi – 45% (14h-18h30)
- > Journée entière – 100% (7h-18h30)

Pour le bien-être de l'enfant une fréquentation n'excédant pas 10 heures par jour est recommandée.

Cette année 2021 a été une année particulière du fait de la situation sanitaire. En effet le fonctionnement a été quelque peu modifié par les exigences du plan de protection du SSJ. Les réunions de parents, les fêtes organisées pour les parents, ainsi que les colloques pédagogiques ont dû être adaptés, voire annulés, aux multiples protocoles mis à jour tous les mois.

L'équipe éducative ainsi que les parents ont fait preuve d'adaptation continue en cette période si complexe.

La mission de la crèche Les 4 saisons est d'accueillir l'enfant et accompagner sa famille en garantissant une prise en charge de qualité au travers d'un référentiel pédagogique et en offrant différents modes de gardes.

Cette mission contribue à :

- > procurer à l'enfant des ressources dans un cadre accueillant et sécurisant;
- > accompagner, prévenir et soutenir son développement physique, cognitif et affectif;

- > favoriser ses découvertes, ses apprentissages et sa créativité;
- > offrir à l'enfant un lieu de socialisation avec ses pairs et les adultes.

Cette mission se traduit plus spécifiquement par des rôles :

- > Co-éduquer et soutenir le désir d'apprentissage des enfants.
- > Repérer et accompagner les enfants en difficulté.
- > Créer du lien social et lutter contre l'isolement.
- > Favoriser la conciliation de vie familiale et professionnelle.
- > Contribuer à la formation initiale et continue des professionnels de l'enfance.

Ligne pédagogique

Elle se veut interactive, ouverte, multiple et évolutive. Le besoin, l'intérêt et le libre choix de l'enfant sont au centre de notre approche pédagogique. Le, la professionnel (le) crée l'atmosphère propice aux apprentissages, aux découvertes et aux échanges. Les principes éducatifs mis en avant sont : le suivi personnalisé de l'enfant (la référence), le respect du rythme, l'estime de soi, l'autonomie, la socialisation, la créativité. L'enfant est acteur de son développement.

Les valeurs éducatives que nous avons déterminées comme importantes et sous-jacentes à notre pédagogie sont les suivantes : le respect, l'ouverture, le non-jugement, le plaisir, la sécurité, l'authenticité, l'empathie, l'écoute, la liberté d'expression et la tolérance.

Les valeurs

L'accueil des jeunes enfants tel que nous le vivons à la crèche Les 4 saisons repose sur des valeurs humaines. Par valeurs humaines, nous entendons les valeurs qui permettent de vivre notre humanité en compagnie et dans le respect des autres. Le respect de l'autre implique une attitude de non-jugement et d'échanges de points de vue. Dans ce sens, les règles communes régissent les actions attendues des acteurs de l'institution et visent par là-même à maintenir le respect de l'autre comme élément fondamental. Ces valeurs se déclinent concrètement sur la base des principes :

- > d'égalité : égalité des sexes, des cultures et provenances sociales;
- > de non-discriminations : du genre humain, de religion ou de handicap;
- > de fraternité : entre pairs quels que soient les âges;
- > de tolérance : de la différence d'un côté comme de l'autre.

Les partenaires de soutien

- > Le SASAJ (service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour)
- > Le SSEJ (service de santé de l'enfance et de la jeunesse)
- > Le SPMI (service de protection des mineurs)
- > Le SEI (service éducatif itinérant)

Les partenaires des communes

- > Les écoles
- > L'EMS «le nouveau Kermont» à Chambésy
- > Fondation Clair-Bois à Chambésy
- > Bio parc Genève à Bellevue
- > Garderie Les Ticoquins à Bellevue

Nombre d'enfants inscrits

121 enfants sont inscrits en totalité, venant des communes selon la répartition suivante :

- > 56 enfants de Bellevue
- > 13 enfants de Collex-Bossy
- > 27 enfants de Genthod
- > 25 enfants de Pregny-Chambésy

Nathalie Tissot Tanari, directrice

Le subvention versée par la Commune en 2021 à Pop e Poppa s'est élevée à 213'243 F.

- Crèche intercommunale les 4 saisons
Chemin de la Menuiserie 41
1293 Bellevue
T 022 758 06 36
direction@crecheles4saisons.ch
www.popepoppa.ch/fr/structures/
creche-de-bellevue-4saisons
- Présidente du Groupement
Intercommunal de la Crèche (GIC):
> Anne-Catherine Hurny (Bellevue)

Accueil familial de jour «Supernounou»

Cette association, à but non lucratif, met en relation les familles d'accueil et celles désireuses de faire garder leur enfant. C'est une structure intercommunale subventionnée par les communes de la rive droite du lac, dont Collex-Bossy. Une famille de la commune bénéficie de ce service.

La subvention annuelle communale s'est élevée à 9'928 F en 2021.

Activités culturelles

Bibliobus

Retour à la normale en 2021: le bibliobus a pu reprendre ses quartiers sur le parking en face du local voirie un mercredi par mois durant trois heures. La fréquentation du bibliobus a lentement remonté la pente, sans toutefois revenir aux chiffres d'avant crise, impactée par des restrictions toujours en vigueur une bonne partie de l'année.

En 2021, le bibliobus a accueilli 209 personnes (contre 115 en 2020). Huit nouvelles inscriptions ont été enregistrées. Le total des prêts d'ouvrages, adultes et jeunesse confondus, s'est élevé à 1'199, soit une remontée de 114% par rapport aux 560 prêts de 2020, mais pas encore revenu aux chiffres de 1'359 prêts de 2019. Chacun espère que l'allègement des restrictions et le retour à une vie normale permette au bibliobus de regagner son public en 2022.

Le service est gratuit pour les habitants et la contribution communale s'élève à 3'308 F.

Collex-Bossy Culture

En 2021, la commission cohésion sociale et culture a décidé d'opérer plusieurs changements concernant la saison culturelle communale. La saison, passant d'un modèle sur l'année civile, est devenue calquée sur l'année scolaire, commençant en septembre pour se terminer en juin de l'année suivante. Les visuels ont également été modifiés, avec la création d'un nouveau logo ainsi que d'une nouvelle dénomination: « Collex-Bossy Culture ».

Au cours du premier semestre, quelques événements ont encore dû être reportés en raison des mesures sanitaires interdisant tout rassemblement. Ce n'est qu'en avril que les spectacles programmés, certains déjà reprogrammés, ont pu se dérouler devant un public heureux d'assister à:

- > Un spectacle pour enfants
- > Quatre concerts: du jazz, du jazz manouche, du rock par des jeunes habitants de la Commune et de la musique de chambre.

Le second semestre, entamant la nouvelle saison culturelle, a vu la commission proposer:

- > Une séance de cinéma en plein air
- > Deux spectacles pour enfants
- > Une exposition de peintures
- > Trois concerts: du hip-hop, de la chanson française et du blues/rock

Art en Campagne

2021 a pu voir se réaliser la huitième édition d'Art en Campagne, dont le thème était « En équilibre ». Prévue initialement en 2020, elle a dû être reportée d'une année en raison de la situation sanitaire. Le comité, composé d'élus des communes de Collex-Bossy et Ornex ainsi que de bénévoles, a œuvré dès septembre 2020 pour préparer cette édition.

Installée en plein air entre Collex-Bossy (CH) et Ornex (F), cette exposition a permis à des artistes professionnels ou amateurs ainsi qu'à des classes ou des groupes parascolaires de proposer diverses et originales interprétations de ce thème avec une quarantaine de travaux présentés le long du chemin pédestre de presque cinq kilomètres qui longe la frontière. Les œuvres ont été exposées du 26 juin au 5 septembre.

Le jury de cette huitième édition a attribué, lors de la cérémonie de clôture, divers prix selon des critères de proximité et d'intégration, de prise de risque, d'audace et de qualité d'exécution. La liste des prix décernés se trouve sur le site internet d'Art en Campagne. C'est grâce, entre autres, à plusieurs sponsors que les prix ont pu être décernés, aux agriculteurs et riverains qui ont généreusement mis à dispositions leurs terrains, et aux services techniques des deux communes qui ont travaillé sans

relâche pour l'installation et l'entretien de l'exposition, que celle-ci a pu voir le jour.

Parmi toutes les œuvres réalisées et présentées dans ce cadre, une a particulièrement retenu l'attention de l'Exécutif, qui a souhaité doter le territoire communal d'une œuvre d'art supplémentaire en l'acquérant. Il s'agit du Héron, réalisé par Christian Viladent, qui a obtenu par ailleurs le troisième prix Art en Campagne. Cette œuvre, en acier martelé à froid, illustre la fragilité de la nature et en particulier celle des oiseaux migrateurs. Chacun a pu la découvrir lors d'une promenade le long du Marquet.

- Pour plus d'informations:
- > www.artencampagne.org



Manifestations communales

Vœux de la Mairie

L'année, qui commence traditionnellement avec les vœux de la mairie, aura été à nouveau impactée par l'actualité et ce moment fort apprécié des Collésien-ne-s et des Bossiotes s'est vu annulé. Le maire et les adjoints ont formulés leurs vœux à la population au travers d'une vidéo qui a été diffusée sur le site internet et via la page facebook de la Commune.

Flambée des sapins

Là encore, et malgré tous les scénarios imaginés pour tenter de maintenir l'événement, il a fallu se résoudre à annuler ce moment si chaleureux, que beaucoup d'habitants apprécient.

Promotions scolaires

À nouveau, les conditions sanitaires instables et le manque de visibilité ont empêché l'organisation des promotions scolaires traditionnelles. Afin de fêter tout de même dignement cette fin d'année, des activités ont ponctué la dernière semaine durant les heures d'école pour les élèves: ainsi, initiation à la zumba, spectacle de magie, par Gianfranco le magicien, avec des maîtresses en lévitation, des glaces avec des moustaches en chocolat pour tous, une chorégraphie dans le préau par tous les élèves, orchestrée par Aurora Creux-Mane, sans oublier la partie officielle réservée aux 8P avant leur départ au Cycle d'orientation... ces moments, créant une version innovante et entièrement consacrée aux enfants, ont permis de créer des souvenirs communs entre élèves de tous âges.

Fête nationale

Encore une fois les directives sanitaires nous ont contraints à renoncer aux célébrations traditionnelles de la fête nationale. Désireuse de marquer le coup malgré tout, la commission sports et manifestations a choisi d'envoyer à tous les ménages de Collex-Bossy une jolie bougie aux couleurs de notre pays, accompagnée d'un billet contenant un message d'espoir et de solidarité.

Le 1er août, de nombreuses familles ont maintenu la tradition en suspendant un lampion ou un drapeau à une fenêtre, un balcon ou devant leur entrée pour célébrer la Fête nationale de manière intimiste.

Fête de la pomme

L'édition 2021 de la manifestation, initialement prévue au mois d'octobre, a été annulée.

Calendrier de l'Avent 2021

Là aussi, ce fut une édition malheureusement écourtée, mais dont il reste heureusement un très joli souvenir grâce aux sapins décorés artistiquement par les élèves de l'école. Les employés de la voirie, qu'ils en soient ici remerciés, ont été associés à ce projet en réalisant les 24 sapins en bois. Ces derniers sont gardés précieusement à l'abri pour la prochaine édition.

Fête de l'Escalade

Malgré la situation sanitaire, la fête de l'Escalade a tout de même pu voir le jour, après plusieurs adaptations. Le traditionnel cortège, illuminé aux flambeaux et sous les airs de musique du groupe «Palenque la Papayera», a accueilli les enfants déguisés et leurs parents. La tradition a été respectée avec le bris de la marmite en chocolat, après avoir récité l'indispensable «Ainsi périrent les ennemis de la République!». Accompagné de petits pains, offerts par la Confrérie de l'Épée de Bossy sur Collex, et de massepain, le chocolat a fait le bonheur des 140 gourmands présents.

Sécurité

Patrouilleurs scolaires

Pour la cinquième année consécutive, deux patrouilleurs scolaires, Laurent Gitton et Ali Dast Nazar, ont travaillé en alternance matin et après-midi sur le passage piétons de l'école. Les patrouilleurs ont pour responsabilité d'assurer une traversée sécurisée de la route de Collex pour les écoliers. Leur rôle est également d'offrir à ces derniers une présence familière et un rappel des règles de la circulation.

Pompiers

Début de retour à la normalité d'après Covid, moins de mesures sanitaires, un concept Sapeurs-Pompiers Professionnels (SPP)/Sapeur-Pompiers Volontaires (SPV) voté à l'Association des Communes Genevoises (ACG), décès de notre ancien commandant Louis Girod et intégration du comité de la Fédération Genevoise des Sapeurs-Pompiers (FGSP) par notre premier-lieutenant auront marqué cette année 2021.

Durant toute l'année, la Compagnie est restée attentive aux adaptations des mesures sanitaires édictées par nos autorités. Au fil du temps et des contraintes, l'ensemble des sapeurs-pompiers a fait bloc, et c'est main dans la main que nous nous sommes adaptés. Grâce à l'unité qui caractérise notre Compagnie, la formation a elle aussi pu se dérouler presque normalement et l'ensemble de nos objectifs ont été atteints. C'est forte de 32 sapeurs-pompiers, dont trois aspirants, que la Compagnie a terminé sereinement l'année 2021.

Le concept opérationnel Sapeurs-Pompiers Professionnels (SPP)/Sapeur-Pompiers Volontaires (SPV) n'est désormais plus un concept. L'Association des Communes Genevoises a voté à une très large majorité l'adoption pour la création du fameux «Groupement SIS». Les SPV de la Ville de Genève ont déjà intégré ce qui sera demain pour tous les sapeurs-pompiers du canton le «Groupement SIS». Sous gouvernance communale, avec un organigramme complètement révisé et une refonte intégrale de la formation, l'ensemble des sapeurs-pompiers du canton seront, in-fine, main dans la main.

C'est avec tristesse que nous avons dit au revoir à notre ancien commandant Louis Girod qui s'en est allé au début du mois d'avril. Malgré les mesures sanitaires, les honneurs lui ont été rendus et toute la Compagnie a pu lui témoigner une fois de plus son respect.

À l'occasion de ses quinze ans de Compagnie, notre premier-lieutenant Marc Bezençon a rejoint le comité de la Fédération Genevoise des Sapeurs-Pompiers (FGSP) avec un score de vote largement au-dessus de la moyenne. Force est de constater que nos compétences et notre bon sens semblent être appréciés par nos confrères, et ce bien au-delà de notre région.

Quelques chiffres

- > 163 alarmes gérées
- > 7 interventions en collaboration avec le SIS
- > 5 interventions techniques
- > 10 assemblées d'État-major
- > 6 exercices de Compagnie
- > 9 exercices pour porteurs d'appareils de protection de la respiration

En remerciant la Mairie de Collex-Bossy pour sa confiance et son soutien, toute la Compagnie reste à votre entière disposition et se réjouit de pouvoir encore et toujours garantir sa présence efficace en tant qu'actrice de la grande chaîne cantonale des secours. N'hésitez pas à prendre contact avec nous et à vous faire présenter nos activités.

Cdt. cap. Éric Hubmann

Protection civile, Office régional de protection civile – ORPC

L'office intercommunal est géré par le major Stéphane Granger, assisté par Maria Fonzo. L'office s'occupe des travaux administratifs ainsi que de la tenue de la comptabilité générale du groupement. Le capitaine Christian Devaud est suppléant ad intérim du commandant de l'ORPC Valavran, il sera

confirmé à ce poste, par les magistrats du groupement, courant 2022.

Conformément aux prescriptions relatives aux organisations de protection civile, ses activités permanentes sont :

- > la formation des cadres ;
- > l'entretien du matériel et des constructions ;
- > l'organisation de séances de coordination ; avec les partenaires ;
- > l'orientation des autorités sur l'état de préparation de l'ORPC.

En plus de ses activités permanentes, elle a :

- > restructuré l'organisation après l'entrée en vigueur de la réforme PCi au 1er janvier 2021 ;
- > été engagée pour le balisage du U lacustre (la rade) du 26 au 28 février ;
- > été engagée d'avril à juin au vaccinodrome de Palexpo ;
- > été engagée plus de deux semaines lors du sommet USA/URSS au Parc La Grange et à l'hôtel Intercontinental.

À fin 2021, ses effectifs pouvaient être évalués comme suit :

- > Population de l'ensemble du groupement : 38'325 habitants
- > Effectif actuel des astreints du Groupement : 170 personnes
- > L'État-major compte 24 collaborateurs.

Interventions et moments-clés en 2021

- Engagements effectués durant l'année :
- > Total des cours accomplis : 2'377 jours effectués
- > Cours répétition : 349 jours cumulés
- > Cours de cadres : 22 jours cumulés
- > Rapports État-major : 39 jours cumulés
- > Heures isolées (jours) : 138 jours cumulés
- > Intervention pandémie (Palexpo / U Lacustre) : 1'468 jours cumulés
- > Intervention USA/URSS : 325 jours cumulés
- > Catastrophes : 36 jours cumulés

- Interventions catastrophes :
- > À Versoix, lors de l'incendie de la maison Cartier, la nuit du 5 au 6 novembre

Les cours des divers services

- > Cours Constructions printemps et automne pour l'entretien de nos locaux
- > Cours Assistance CPA (contrôle périodique des abris) avec 300 visites réalisées en cinq jours
- > Cours PBC (protection des biens culturels)
- > Cours Télématique (sirènes mobiles)
- > Cours Matériel (inventaire / maintien en plaine valeur)

Stéphane Granger, commandant ORPC

Vincent Hornung (Céligny), président de Groupement

Philippe Pasche (Pregny-Chambésy), vice-président du Groupement

- ORPC Valavran
Rue du Village 27
1294 Genthod
office@orpcvalavran.ch
www.orpcvalavran.ch

Territoire

Aménagement du territoire

Plan directeur communal (PDCom)

Un atelier participatif a pu se dérouler le 29 mai 2021, malgré les contraintes sanitaires et en respectant les diverses directives. 28 Collésiennes, Collésiens et Bossiotes y ont participé. Cet atelier a particulièrement porté sur des questions liées aux espaces publics, aux réseaux de mobilité et aux qualités du bâti, et les discussions y relatives ont permis de fixer des orientations au plus près des souhaits des habitants.

En lien avec ce sujet également, une séance de consultation des agriculteurs a été organisée en fin d'année, visant à accompagner la pérennisation des exploitations agricoles de la commune.

Plan de site de Bossy

Le plan de site de Bossy est un projet hérité des législatures précédentes. Au vu de nouvelles dépenses prévues, la question s'est posée de sa pertinence. Après un échange entre le maire et les services de l'État, qui ont indiqué que ce plan aurait surtout pour conséquence de figer le village de Bossy, celui-ci étant déjà protégé de par le fait qu'il se trouve en zone 4B protégée et que les réglementations existantes sont suffisamment contraignantes pour en limiter le développement. Par vote, le Conseil municipal a décidé à la majorité de mettre fin aux études sur le plan de site de Bossy et de renoncer à ce projet.

Projet des Houchettes

Dans le cadre du projet de construction sur la parcelle communale sur le lieu-dit des Houchettes, le Grand Conseil a voté favorablement à l'unanimité le 7 octobre 2021 la modification de zone, passant de zone agricole à de la zone 4B ordinaire. Suite à cela, des séances de travail ont débuté afin de définir, notamment, le mode de financement de ce projet.

Décorations de fin d'année

Cette année encore, nos lutins anonymes ont réalisé des merveilles au bourneau avec des sapins en bois de palettes joliment peints et agrémentés de branches de sapins et de guirlandes lumineuses. Le sapin au rond-point de la pomme a été revêtu

de ses boules rouges et or, les bâtiments et lieux publics ont été illuminés, comme chaque année, par les employés communaux, conduisant le village dans la féerie de fin d'année.

Forêts

L'association des propriétaires de forêts, de laquelle la Commune est membre, a continué de gérer la coupe de bois de la Commune suivant un plan d'entretien établi. La Commune a également acquis la parcelle N°13 au Bois Prodom d'une surface de 2'806 m² en zone de « bois et forêts ».

Nettoyons notre village

Le traditionnel nettoyage des bois du 16 octobre, rebaptisé « Nettoyons notre village » a rencontré un grand succès. Une trentaine de personnes, habitants et voisins, se sont réunis pour cette action citoyenne. Les équipes ont été réparties en six secteurs et ont ainsi pu ramasser les déchets principalement aux abords des parkings.

Les participants ont été agréablement surpris de trouver moins de déchets que les années précédentes. Parmi ceux-ci, la majorité était des canettes vides, des bouteilles en PET, et bien sûr quelques masques chirurgicaux.

Développement durable

Nichoirs à mésanges

Les mésanges sont les prédatrices naturelles de la chenille processionnaire. Des nichoirs adaptés à ces oiseaux ont été installés sur, ou à proximité, des pins fréquemment colonisés par le nuisible. Au vu du succès de cette action durant l'année 2020, il a été décidé de la reconduire. Les emplacements déjà utilisés ont été maintenus, et certains ajoutés. Dès lors, la Commune invite les propriétaires à s'adresser à la Mairie si le souhait d'acquérir un nichoir se présente.

Pollution lumineuse

Initié en 2020, le projet pilote d'extinction de l'éclairage public s'est poursuivi en 2021. Collex-Bossy a

fait l'expérience de l'extinction de l'éclairage public nocturne sur trois secteurs du territoire communal : la route de Rosière à Bossy, le parking communal et la zone des Houchettes à Collex ont vu les candélabres qui les bordent s'éteindre de minuit à 5h du matin durant la période déterminée pour cet essai. Les raisons qui ont mené les autorités à proposer cette expérience sont multiples. Au-delà des économies d'énergie engendrées par cette coupure, il est important de savoir que l'extinction de l'éclairage nocturne est bénéfique à la santé humaine et permet de protéger la biodiversité nocturne de la pollution lumineuse. Un bilan très positif de cette action a été établi, menant à la décision d'étendre ces créneaux d'extinction à de nouveaux secteurs à l'avenir.

Subventions Eco21

Durant l'année 2021, dix-huit demandes de subventions dans le cadre du règlement communal Eco 21, instauré en 2020, ont été accordées, dont :

- > 1 subvention énergie (pompes à chaleur, photovoltaïque);
- > 16 subventions mobilité, pour des vélos électriques et cargo;
- > 1 subvention pour la réparation d'un appareil ménager.

Appel d'offres pour le photovoltaïque

Cinq communes du Groupement des Communes de la Rive Droite du Lac (GCRDL) ont répondu à une sollicitation des SIG dans le cadre de son programme Eco21, afin de faciliter l'étude et l'installation de panneaux photovoltaïques par les particuliers. Il s'agit d'accompagner les habitants de Collex-Bossy dans ce processus, tant pour choisir le type de matériel ou son installateur que pour optimiser la quantité de panneaux posés. En 2021, treize propriétaires de Collex-Bossy ont bénéficié de cet appel d'offres en installant des panneaux photovoltaïques sur leur toiture.

Déchets

Bulletin statistique

Un bulletin statistique des déchets de Collex-Bossy a été distribué en tous-ménages aux habitants au mois de décembre 2021. Ce dernier, consacré

aux résultats obtenus par la commune en 2020, a également détaillé les indicateurs pris en compte par l'administration communale pour suivre les efforts consentis par les habitants et a comparé les années 2016 à 2020.

Récupération des déchets

- Trois éco-points communaux sont à disposition :
 - > Derrière le local voirie-feu à Collex
 - > Au parking du stade Marc-Burdet
 - > Sur la place de l'ancienne laiterie à Bossy

Ces trois espaces, constitués de bennes enterrées, permettent la récupération des déchets valorisables tels que PET, verre, papier, alu, fer-blanc, piles et les capsules de café. Ces éco-points offrent un libre accès tout au long de la journée.

Aires de compostage

- Trois aires sont à disposition :
 - > Chemin des Houchettes
 - > Ch. du Crest-d'El au stade Marc-Burdet
 - > Route de Bois-Chatton à Bossy

Seuls les déchets de jardin sont autorisés, mais le dépôt de souches est interdit. En 2021, le poids moyen collecté (par habitant en kg/an) est de 206kg. Il est rappelé que tous les restes alimentaires cuisinés sont strictement interdits. Ceux-ci sont collectés port-à-porte.

Territoire

Recyclage

Pour la commune, la récupération se traduit par les poids moyens suivants (par habitant en kg/an):

| | | |
|--|-------|---|
| Ordures ménagères incinérées | 175.7 | ↘ |
| Verre | 36.7 | ↘ |
| Papier | 36 | ↘ |
| Déchets de cuisine | 19.6 | ↘ |
| Divers (PET, aluminium, fer blanc, textiles, capsules de café) | 9.4 | ↘ |
| Encombrants et ferrailles | 3.8 | ↘ |

Dans l'attente de l'approbation par le Canton, ces valeurs sont provisoires.

L'année 2021 confirme l'analyse de 2020, liée au semi-confinement de la crise sanitaire. En effet, les chiffres de 2021 retrouvent, à quelques différences près, une similarité avec les chiffres de 2019. Depuis 2018 (instauration de la levée porte-à-porte des déchets de cuisine), une augmentation s'est vue jusqu'à 2021, où une soudaine diminution des déchets de cuisine est observée.

Tournée des encombrants

En 2021, la Commune a reconduit la prestation de levée des déchets encombrants et ferrailles deux fois dans l'année, les matins des jeudi 3 juin et 4 novembre.

Pour éviter que des meubles ou autre matériel en bon état ne soient jetés, la Mairie encourage à contacter les œuvres caritatives ou à consulter les sites internet de dons ou de vente d'objets de seconde main.

Décharge de type A

La commission a reçu le compte rendu de la rencontre du 19 janvier 2021 entre l'Exécutif et le Conseiller d'État Antonio Hodgers. L'ensemble de la commission suit ce sujet de très près et souhaite poursuivre sa ligne de conduite définie par la délibération conjointe avec Bellevue.

Une convention tripartite a été proposée par le département, la Commune l'a amendée dans l'idée de protéger au mieux les intérêts de ses habitants.

Décharge de type D-E

L'ensemble du processus lié à l'éligibilité d'un territoire pour l'installation de la décharge de type D-E, ayant pour vocation d'être installée dans l'une des communes pressenties (Satigny, Versoix ou Collex-Bossy), s'est ralenti en raison des contraintes sanitaires imputable à la pandémie de Covid-19. Toutefois, le comité de pilotage réunissant des représentants des différentes communes, des associations de défense des intérêts de la nature, d'Agri-Genève et de communes françaises limitrophes, reste vigilant. Il continue de faire bloc face au Canton et lui demande de réfléchir à une solution de revalorisation des mâchefers.

Toutes les communes concernées ont toujours l'intention de s'opposer à ce projet cantonal.

Mobilité

Subvention abonnement annuel Unireso

Dans le cadre du soutien à la transition énergétique (Eco21), la Commune de Collex-Bossy a subventionné les abonnements annuels pour les transports publics (Unireso). Une subvention de 50 F a été accordée à toute personne résidant sur le territoire de la Commune. En 2021, 99 personnes ont bénéficié de cette subvention (67 abonnements juniors, 24 abonnements adultes et 8 abonnements seniors) pour la somme totale de 4'950 F.

Noctambus

En 2021, la Commune a versé une subvention de 4'746 F pour le Noctambus.

Carte journalière CFF

Depuis le mois de février 2019, il est proposé aux habitants deux cartes journalières communales plein-tarif, en deuxième classe, à faire valoir sur tout le réseau de transports publics suisse. Elles sont vendues au prix de 45 F pièce et peuvent être acquises aussi bien en ligne qu'à la réception de la mairie.

Voie verte Genève-Sécheron - Versoix

Dans le cadre du projet cantonal de la Voie Verte allant de Sécheron à Versoix, des études ont été menées durant l'année avec la collaboration d'un magistrat de la Commune, de deux conseillers municipaux, et du délégué technique.

La commune de Collex-Bossy étant peu impactée par ce tracé et les coûts envisagés trop élevés, la jonction menant à Collex-Bossy a été provisoirement mise en suspens, ce qui a également interrompu la participation des instances communales. Ces dernières ont malgré tout demandé à rester informées du développement du projet.

Aménagement d'une liaison de mobilité douce Projet d'agglomération 3 - Mesure 12-46

La mesure 12-46 du projet d'agglomération 3 consiste à relier par une bande de mobilité douce la douane de Vireloup à l'entrée de Versoix, le long de la route des Fayards, ainsi que la douane de Bois-Chatton depuis le rond-point de la route des Fayards, le long de la route de Collex.

Cette étude est menée par le Canton de Genève en collaboration avec les communes de Bellevue, Versoix, Ferney-Voltaire, Versonnex et Collex-Bossy. Ces travaux, incluant une pesée d'intérêt, ont permis de mettre en évidence le meilleur tracé à prévoir.

Lignes TPG

Les Transports publics genevois ont opéré quelques modifications dans le courant de l'année. Ainsi, sur la ligne 55, un nouvel arrêt à Machefer pour les deux paires de courses desservant la route de Fayards a été ajouté.

Nuisances de l'aéroport

Les communes concernées par les nuisances sonores ou environnementales de l'aéroport, dont Collex-Bossy, suivent attentivement le développement du trafic aéroportuaire. Une commission, composée de magistrats des communes du Groupement de la Rive Droite du Lac (GCRDL: Bellevue, Céligny, Genthod, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy, Versoix et Collex-Bossy) a été composée pour étudier notamment l'établissement du plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique - PSIA - qui traite plus particulièrement des courbes de bruits, des niveaux de pollution de l'air et des heures d'exploitation.

L'activité de l'aéroport a un impact avéré sur la santé publique du fait des nuisances sonores ou environnementales (air, sols, paysage).

La Confédération, le Canton et l'aéroport international de Genève ont la responsabilité de décider des mesures à prendre pour atteindre des objectifs contraignants en la matière.

Routes et emplacements communaux

Route de Collex

Dans le cadre de l'entretien du réseau d'eau potable, les travaux prévus initialement en 2020 par SIG ont finalement été réalisés en 2021. Ce processus du renouvellement de deux conduites d'eau présentes sous la route de Collex entre le giratoire «de la pomme» et la route des Fayards visait à remplacer

d'une part une conduite de transport d'un diamètre de 400 mm et d'autre part une conduite de distribution d'un diamètre de 200 mm. Ces canalisations vétustes dataient respectivement de 1966 et 1943.

Ces travaux ont impacté le réseau routier durant quelques mois avec la mise en sens unique du tronçon de la route de Collex ainsi que des déviations pour accéder au village, cela en collaboration avec l'OCT (office cantonal des transports). Afin d'assurer un maximum de sécurité, des contrôles effectués sur la commune par la police cantonale sur différents axes ont permis d'éviter tant le trafic de transit sur la route de Vireloup que l'utilisation des routes de déviation en sens interdit par des conducteurs téméraires.

Route de Vireloup – Aménagement d'une voie piétonne

Les travaux pour l'aménagement d'une voie piétonne le long de la route de Vireloup ont débuté à l'automne 2021, avec une fin prévue pour le printemps 2022. Il s'agit d'une voie piétonne entre le hameau de Vireloup et le stade Marc-Burdet, réalisée en matière du Salève et flanquée d'une barrière pour assurer la sécurité des piétons. Ce projet a permis également de remplacer une conduite d'eau SIG et d'enterrer la ligne électrique SIG de 18'000 Volts.

Chemin Champion

Après des travaux initiés en 2019 et 2020, la commission a fait une demande complémentaire d'élargir le périmètre d'étude pour recréer une centralité villageoise allant de l'entrée du village de Collex depuis la route de l'Étraz jusqu'au bourneau situé sur la route de Vireloup.

Chemin du Marquet

Suite à des déprédations faites durant le confinement 2020, le chemin du Marquet a nécessité une réfection. Ces dégâts résultant de passages de véhicules de l'armée, les frais inhérents aux réparations leur ont été refacturés.

Pose de barrières aux chemins de la Fenièrè et de la Carpendelière

Des barrières ont été posées à la demande des agriculteurs de la Commune pour éviter les parkings sauvages et les déprédations aux abords des

champs sur les chemins de la Fenièrè et de la Carpendelière. Elles sont identiques aux autres barrières installées sur le territoire communal.

Éclairage le long du cheminement du stade

La commission infrastructure a demandé une étude pour la réalisation d'éclairages le long du cheminement du stade (terrains C et D). Cette étude a nécessité la coopération de l'État de Genève, par le biais de l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN). En effet, ce chemin est situé entre de la zone agricole et de la zone de verdure et répertorié comme couloir de passage de la faune nocturne. Le projet a donc nécessité une demande définitive d'autorisation de construire. De ce fait, des études approfondies d'éclairage ont été demandées pour finaliser le dossier.

Réfections de diverses routes et chemins communaux

Divers entretiens routiers ont été entrepris, tant par les services de la voirie que par des entreprises externes, notamment au chemin du Pré-de-l'Orme.

Acquisition d'une parcelle de forêt par la Commune

Sise au Bois Prodom et affectée en « Bois et forêts », la parcelle N°13, d'une surface de 2'806m² a été acquise par la Commune.

Route du Bois-Fromager

Les habitants du hameau de Machefer, au travers d'un courrier envoyé à la Commune, ont demandé la création d'un passage piétons sur la route cantonale du Bois-Fromager. La demande a été relayée auprès de l'État, sans succès pour l'instant, mais inscrite dans l'attente de la mise en œuvre du Projet d'agglomération 4 à l'horizon 2027.

Mise à l'étude de la route d'Ornex

Depuis 2014 diverses demandes ont été faites par les habitants de la route d'Ornex afin de sécuriser et de rendre plus conviviale cette dernière. Des échanges de courriers dans le courant de l'année 2021 avec les habitants du village de Bossy ont précisé certaines attentes. Plusieurs séances ont ensuite été organisées avec des représentants des habitants et des agriculteurs, ainsi qu'une présentation à l'ensemble de la population de Bossy:

elles ont permis de soulever les diverses problématiques du village de Bossy. Avec l'aide d'un mandataire, la Commune a entamé la réalisation d'un projet, qu'elle a soumis aux habitants afin qu'il corresponde au mieux aux besoins des futurs utilisateurs. Celui-ci est toujours en cours.

Immeubles du patrimoine administratif

Nouvelle cuisine du centre communal

Pour pallier l'obsolescence de la cuisine attenante à la salle communale et répondre à l'augmentation significative du nombre de repas servis par le restaurant scolaire, dont la cuisine n'était plus adaptée, la Commune a choisi de mutualiser ses lieux de préparation des repas. La cuisine du centre communal a donc été repensée avec la mise en place d'espaces adéquats et en conformité avec les directives du service d'hygiène. Le plafond a été assaini et l'éclairage modifié par des ampoules LED plus économiques. Le sol et les murs ont ensuite été carrelés et tout l'équipement remplacé par du matériel professionnel.

Chaufferie à bois communale

L'autorisation de construire pour l'assainissement de la chaufferie à bois, située sous l'école primaire de Collex, a été obtenue durant l'automne 2021. Le réseau thermique, reliant actuellement les bâtiments communaux, la voirie, l'école ainsi que le bâtiment des Chênes-Verts, prévoit une extension vers la ferme Gindre-Constantin. Une pompe à chaleur, installée à la ferme et alimentée par des panneaux solaires photovoltaïques, prendra le relais de la chaufferie à bois pour permettre la production d'eau chaude sanitaire en période estivale.

Ce projet est conçu par la Commune afin de pouvoir produire toute la chaleur (chauffage et eau chaude sanitaire) de son patrimoine immobilier sans émettre de CO₂. Il devrait être réalisé dans le courant de l'année 2022.

Bâtiment du Stade Marc-Burdet

Le GISMB a décidé d'entamer des travaux pour le remplacement de l'étanchéité de la terrasse sud, à l'origine de nombreuses infiltrations dans le bâti-

ment, réalisés en juillet 2021. Le mois d'août a été consacré à des travaux dans la cuisine et dans la salle afin de respecter les recommandations du service d'hygiène du canton de Genève et les normes de sécurité en terme de voies de fuites.

Bâtiments scolaires - Changement des stores

Les stores à lamelles des fenêtres du rez-de-chaussée du bâtiment scolaire nécessitaient un changement: ils ont été remplacés par des stores en toiles, plus résistants aux arrivées intempêtes de ballons.



Le budget 2021 établi par l'Exécutif et adopté par le Conseil municipal a permis la réalisation des actions planifiées et convenues entre la Mairie et les diverses commissions.

Les comptes 2021 font état d'un total des charges ordinaires inférieur à celui prévu dans le budget (écart sur le budget d'environ 4%). Un amortissement supplémentaire de 200'000 F a pu être réalisé afin d'alléger les charges futures.

Un excédent de revenus de 639'818 F démontre le bon équilibre des comptes communaux. L'exercice 2021 a également permis d'augmenter les liquidités disponibles d'environ 380'000 F, ce qui est de bon augure pour les investissements à venir.

Le centime additionnel reste inchangé à 46.

Comptes de fonctionnement 2021 (en francs)

| | |
|-----------------------|-----------|
| > Total des charges | 4'478'977 |
| > Total des revenus | 5'118'795 |
| > Excédent de revenus | 639'818 |

Pour rappel, en 2020 le total des charges était de 4'306'756 F et celui des revenus de 4'887'905 F, avec un excédent de revenus de 581'149 F.

Budget de fonctionnement 2022 (en francs)

| | |
|-----------------------|-----------|
| > Total des charges | 4'733'938 |
| > Total des revenus | 4'609'067 |
| > Excédent de charges | 124'871 |

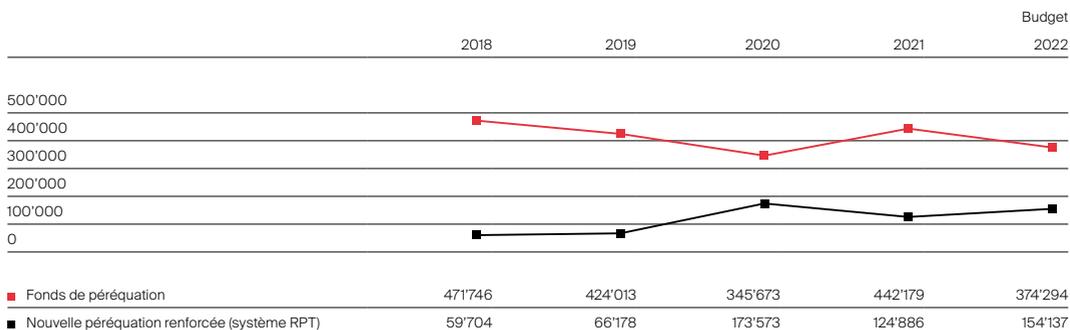
Compte de fonctionnement (en francs)

| Fonction | Description | Budget | Comptes | Réalisé/budget | Comptes |
|----------------|--------------------------------|------------------|------------------|----------------|------------------|
| | | 2021 | 2021 | 2021 | 2020 |
| Charges | | | | | |
| 0 | Administration | 1'884'598 | 1'848'939 | 98% | 1'753'443 |
| 1 | Sécurité | 254'223 | 222'335 | 87% | 213'561 |
| 2 | Formation | 472'149 | 654'493 | 139% | 401'670 |
| 3 | Culture, sports et loisirs | 443'129 | 400'557 | 90% | 384'008 |
| 4 | Santé | 1'000 | 2'496 | 250% | N/A |
| 5 | Social | 461'836 | 470'594 | 102% | 608'565 |
| 6 | Transports | 279'489 | 220'123 | 79% | 221'995 |
| 7 | Environnement | 428'742 | 341'440 | 80% | 461'248 |
| 8 | Économie publique | 0 | 8'219 | N/A | N/A |
| 9 | Impôts et finance | 230'947 | 309'781 | 134% | 262'236 |
| | > Frais de perception 3% | 110'000 | 117'196 | 107% | 115'400 |
| | > Rétrocession France | 15'447 | 13'619 | 88% | 16'278 |
| | | 4'456'113 | 4'478'977 | 100% | 4'306'756 |
| Revenus | | | | | |
| 022 | Administration générale | 1'500 | 2'341 | 156% | 20'068 |
| 029 | Immeubles PA | 30'000 | 34'550 | 115% | 28'172 |
| 1 | Sécurité | 16'000 | 25'784 | 161% | 23'908 |
| 2 | École | 21'174 | 21'174 | 100% | 31'174 |
| 3 | Culture, sports et loisirs | 15'500 | 29'334 | 189% | 32'829 |
| 5 | Social | 27'129 | 29'998 | 111% | 30'224 |
| 6 | Trafic | 18'000 | 18'331 | 102% | 26'383 |
| 7 | Environnement | 6'000 | 26'937 | 449% | 17'749 |
| 8 | Économie | 80'000 | 44'049 | 55% | 45'137 |
| 9 | Impôts et patrimoine financier | 4'119'815 | 4'886'297 | 119% | 4'632'261 |
| | > Personnes physiques | 3'399'262 | 3'955'632 | 116% | 3'768'924 |
| | > Personnes morales (sociétés) | 9'016 | 34'355 | 381% | 36'743 |
| | > Péréquations intercommunales | 303'808 | 442'779 | 146% | 519'246 |
| | | 4'335'118 | 5'118'795 | 118% | 4'887'905 |

Bilan au 31 décembre (en francs)

| Description | 2021 | 2020 |
|--------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Actif | | |
| Patrimoine financier | | |
| Liquidités | 10'825'651 | 10'439'345 |
| Comptes courants, transitoires | 134'074 | 125'576 |
| Impôts à encaisser | 1'536'721 | 1'467'824 |
| Immeubles et placements | 10'663'208 | 10'245'817 |
| Patrimoine administratif | | |
| Investissements à amortir | 1'060'515 | 1'344'210 |
| Subventions d'investissement | 1'389'877 | 1'317'983 |
| Participations (BCGE, SIG, Coficoge) | 490'451 | 490'451 |
| | 26'100'497 | 25'431'206 |
| Passif | | |
| Fonds engagés | | |
| Engagements courants | 372'436 | 363'964 |
| Emprunt | 1'500'000 | 1'500'000 |
| Provision impôts estimés et Giap | 306'586 | 285'586 |
| Fonds PC + infrastructure | 65'775 | 65'775 |
| Fonds propres | | |
| Fortune | 23'855'700 | 23'215'881 |
| | 26'100'497 | 25'431'206 |

Évolution de la péréquation intercommunale (en francs)



- Plus d'information sur le site internet des affaires communales :
- > www.ge.ch/donnees-financieres-communes-genevoises

Patrimoine financier communal

Ancienne poste

L'autorisation de rénovation du bâtiment et de mise en conformité de l'appartement du premier étage a été accordée et les travaux ont débuté en novembre 2021. Là encore, ce bâtiment apportera une réponse concrète à l'urgence climatique grâce à sa réisolation complète, le remplacement de toutes ses fenêtres, la pose de panneaux solaires photovoltaïques sur sa toiture et le remplacement de la chaudière à mazout existante par une pompe à chaleur.

tribué à la population pour connaître ses souhaits quant à l'utilisation des lieux. L'Exécutif s'attend à un retour de la commission dans le courant du premier trimestre 2022.

Ferme Gindre-Constantin

Après l'obtention de l'autorisation de construire, le Conseil municipal a accepté une délibération de 9'442'640 F pour financer les travaux de rénovation de ce bâtiment historique. Pour mémoire, l'affectation prévue des futurs locaux est :

- > Des salles polyvalentes et une grande « place du village » intérieure
- > Un espace dévolu aux activités « loisirs-jeunes »
- > Un café-épicerie
- > Un espace de co-working
- > Un espace de co-living
- > Une guinguette extérieure et un pré polyvalent

Du fait de sa qualité patrimoniale, la rénovation sera effectuée dans le respect des matériaux de l'époque, tout en garantissant un grand confort pour les futurs utilisateurs. Le bâtiment offrira une performance énergétique remarquable et produira sa propre électricité grâce à des panneaux solaires sur la toiture de la guinguette.

Laiterie de Bossy

Acquise en 2020, la Laiterie a tout d'abord dû faire l'objet d'une étude sur l'état de la charpente et de la toiture. Le rapport en découlant ne donne pas de signes alarmistes, mais signale tout de même qu'une réfection obligatoire devra être entreprise à moyen terme, suivie d'une surveillance régulière.

La commission ad hoc a organisé des portes ouvertes et fait paraître un sondage qu'elle a dis-

Participation dans diverses sociétés

COFICOGE et Raiffeisen

La Commune possède une part sociale de 500 F à la COFICOGE (Coopérative financière des communes genevoises), et une autre de 200 F à la Banque Raiffeisen de Versoix.

Les Chênes Verts

Une part sociale d'une valeur nominale de 500 F permet de participer aux assemblées de la société coopérative «Les Chênes Verts», propriétaire de l'immeuble multi-génération, pour lequel la Commune a cédé en droit de superficie un terrain à la route de Collex pour une durée de 35 ans avec échéance en 2035.

BCGE et SIG

La commune de Collex-Bossy est engagée dans le capital de la Banque cantonale de Genève et dans le capital de fondation des Services industriels de Genève.

Association des communes riveraines de l'aéroport de Genève (ATCR-AIG)

La Commune fait également partie de l'association transfrontalière des communes riveraines de l'aéroport international de Genève qui compte à ce jour 26 communes membres sur deux cantons suisses et deux départements français. L'association œuvre au respect des normes environnementales et à la préservation du cadre de vie de la population.

Groupements intercommunaux

Depuis plusieurs années, Collex-Bossy s'est associée à certaines communes voisines pour réaliser des politiques publiques :

Groupement des communes de la rive droite du lac (GCRDL)

Fondé le 27 juin 1968 à l'initiative de son premier président Jacques-Alfred Chapuis, maire de Collex-Bossy, il est composé des magistrats des sept communes de Bellevue, Céligny, Collex-Bossy, Genthod, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy et Versoix. Son objectif est d'associer les forces pour appréhender et pallier les problématiques de la rive droite du lac. Les magistrats se

réunissent quatre fois par an en plénière. La commune de Collex-Bossy est représentée par les trois membres de l'Exécutif.

En sus, des groupes de travail – Social et culture – Aménagement et mobilité – Sports – Déchets – Sécurité et feu – Aéroport – sont formés pour traiter de sujets d'intérêt régional.

Office intercommunal de l'État civil, à Pregny-Chambésy

Fondé en 2001, il regroupait les communes de Bellevue et Pregny-Chambésy. Un an plus tard, Collex-Bossy et Genthod sont venues l'agrandir. Le Grand-Saconnex rejoint l'office en 2008 pour former un nouvel arrondissement auquel se rallie la commune de Versoix en 2018.

Groupement intercommunal de l'organisation régionale de protection civile de Valavran (ORPC), à Genthod

Fondé le 25 avril 1994, il regroupe les communes de Bellevue, Céligny, Collex-Bossy, Genthod, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy et Versoix.

Groupement intercommunal de la crèche « Les 4 Saisons », à Bellevue

Fondé le 2 mai 2007 par les communes de Bellevue, Collex-Bossy, Genthod et Pregny-Chambésy pour financer la construction d'un nouveau bâtiment et ainsi offrir des places de garde aux enfants des communes partenaires. La crèche a été inaugurée en 2013 sur le territoire de Bellevue.

Groupement des législatifs de la rive droite du lac (GLRD)

Fondé le 16 novembre 2005 par les présidents des Conseils municipaux des communes de Bellevue, Collex-Bossy, Genthod, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy et Versoix. Le GLRD est un groupement intercommunal autonome, agissant dans le respect de la législation. Il ne possède aucun pouvoir particulier. Ses objectifs sont notamment de favoriser la communication intercommunale et valoriser les actions et réflexions des entités délibératives communales.

Groupement du Service d'Incendie et Secours (GSIS)

Le 30 octobre 2020, le Grand Conseil a voté une modification substantielle de la Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP), prévoyant la reprise du Service incendie et secours de la Ville de Genève (SIS) par le Groupement chargé de la défense contre l'incendie, organisme intercommunal de droit public. Celui-ci a été constitué en 2021.

La création de ce Groupement a participé d'une réorganisation du dispositif de sauvetage et de lutte contre le feu, s'imposant principalement pour des raisons sécuritaires afin d'adapter les prestations aux exigences posées par les normes fédérales, et reprises dans le «concept opérationnel cantonal de défense incendie et secours du canton de Genève». Il regroupe toutes les communes genevoises à l'exception de Céligny. Le groupement collabore, sur tout le territoire des communes membres, avec les compagnies de sapeurs-pompiers volontaires communaux et les services chargés du domaine de la sécurité et de la protection de la population. Il conclut également des accords opérationnels avec d'autres entités dans les domaines relevant de ses missions, y compris à l'extérieur du canton de Genève.

Groupement intercommunal du stade Marc-Burdet, à Collex-Bossy

Fondé en avril 2007 par les magistrats des communes de Bellevue, Collex-Bossy, Genthod et Pregny-Chambésy, dans le but de démolir et reconstruire le bâtiment, situé route de Vireloup 16 à Collex-Bossy. Les nouvelles installations sont propriété du Groupement, chargé également de l'entretien des terrains.

Rapport annuel

Le GISMB réunit les autorités des communes de Bellevue, Collex-Bossy, Genthod et Pregny-Chambésy dans le but de gérer et entretenir les installations (bâtiment et terrains) du stade Marc-Burdet mises à disposition de clubs sportifs, ainsi que de subventionner les associations sportives hébergées sur le site. En 2021, la nouvelle gestion du GISMB a commencé à se matérialiser, simultanément à la reprise des activités sportives sur le site.

Les travaux lourds permettant de remettre d'aplomb le bâtiment vieux de 10 ans ont continué au gré des possibilités permises par le budget. Dès le 1er juillet, la reprise intégrale de l'étanchéité et de l'isolation de la toiture terrasse sud a été entreprise pour stopper définitivement les infiltrations d'eau observées dans le bâtiment. La remise en état des boiserries de la façade ouest a également été opérée.

Ces travaux terminés, il a été possible d'ouvrir un nouveau chantier à l'intérieur du bâtiment pour reconditionner complètement la cuisine de la buvette suivant les normes d'hygiène et pour apporter des améliorations dans la salle à manger, notamment en lien avec la sécurité de l'évacuation du bâtiment. Ces travaux, non prévus initialement dans le budget 2021, ont été rendu possibles grâce à un apport substantiel des quatre communes membres de 60'000 F, qu'elles ont libéré dans un délai record.

L'été a été mis à profit afin de lancer un appel à candidatures pour la reprise de la gérance de la buvette. Cinq dossiers ont été rendus et les porteurs des deux dossiers les plus intéressants ont été invités à se présenter devant le conseil d'administration du GISMB. Le choix du nouveau gérant s'est fait à l'unanimité, sur un dossier affichant une connaissance précise du contexte de la buvette d'un centre sportif et apportant une solidité financière permettant la construction d'une relation durable entre le bailleur, le GISMB, et le locataire.

Pendant cette même pause estivale, une réunion de travail entre des représentants du conseil d'administration du GISMB et le comité du FC Collex-Bossy a permis un échange constructif pour la mise en place d'une nouvelle base de collaboration entre les deux entités. En effet, l'étiollement du réseau de bénévoles du FCCB et l'annulation de nombreux événements lucratifs, du fait des circonstances sanitaires, ont montré la fragilité de l'ancien fonctionnement. Convaincu de l'apport du FCCB pour l'épanouissement de la jeunesse des quatre communes composant le GISMB ainsi que par le travail remarquable réalisé par son comité, le conseil d'administration du GISMB a décidé de renforcer son soutien financier au club sur le long terme et de faciliter les rencontres entre les décideurs de chaque partie aux moments clés de la saison sportive.

Dans ce contexte de reconfiguration du centre sportif intercommunal, le GISMB s'est engagé auprès des communes le composant à maintenir à un niveau constant son budget. C'est pourquoi, dans le cadre de l'établissement du budget 2022, le conseil d'administration du GISMB a validé la création d'une provision, alimentée en 2022 et 2023, qui permettra d'assurer dès 2023 une intervention lourde de remise en état de la toiture et des panneaux solaires photovoltaïques.

**Ricardo Muñoz, président du conseil
d'administration du GISMB**

Groupement intercommunal de compostage de la rive droite du lac (GICORD), à Bellevue

Fondé en 1999, il regroupe les communes de Bellevue, Collex-Bossy, Genthod, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy et Versoix.

Rapport annuel

Les installations GICORD ont traité 3'606 tonnes de déchets verts au cours de l'année 2021 (+7.4%). Il y a eu des variations parmi les porteurs de déchets (+1.9% pour les Communes, +18.1% pour les privés), mais le total reste assez stable depuis plus de 15 ans. Ces variations sont en général expliquées soit par des phénomènes météorologiques soit par la variabilité des chantiers (pour Jacquet SA + 47.1%). Quant au poids moyen par convoi, le plus bas se situe à Bellevue et le plus élevé à Collex-Bossy.

Le GICORD accepte des souches d'arbres depuis janvier 2014 et en a traité 284 tonnes en 2021.

Le nombre de taxes de tri est variable, passant de 72 en 2020 à 99 en 2021. Jacquet SA continue de ramasser le plastique dans les entrants afin de diminuer encore la quantité restant dans le compost fini. Les maillages des tambours du tamis ont été réduits afin de diminuer la quantité de plastiques dans les produits finis. Toutefois, la quantité de plastique dans le compost reste toujours un souci car la Confédération risque de diminuer les niveaux acceptables dans les années à venir.

En 2021, le compost grossier (0/30 mm) et compost fin (0/15 mm) du GICORD ont été acceptés comme intrants pour la production BIO par l'organisation d'agrément, FIBL.

Le chantier d'assainissement lancé en février 2021 pour une durée d'environ 4-5 mois s'est finalement terminé en septembre. Un contrôle et l'acceptation de conformité par le GESDEC ont été faits en avril 2022.

Tout s'est bien passé avec l'entreprise Jacquet SA qui a exploité le GICORD à notre entière satisfaction durant l'année 2021. Leurs collaborateurs n'ont pas ménagé leurs efforts pour satisfaire aussi bien les communes que les entreprises privées qui ont amené des déchets verts au GICORD. Ils ont également broyé, composté et écoulé l'ensemble de ces matériaux à la satisfaction du GESDEC, service qui contrôle la conformité de l'exploitation du GICORD.

En résumé, pour sa 22e année d'exploitation, le GICORD a de nouveau très bien rempli la mission que les Communes lui ont confiée en 1999, à savoir composter nos déchets verts à un prix favorable et sans nuisances. Un tout grand merci à l'entreprise Jacquet SA. Merci également aux services voiries de nos communes qui font des efforts pour livrer des déchets plus propres.

Andréas Baumgartner, président



Au 31 décembre 2021, l'administration communale est composée de dix personnes, qui représentent 8.8 postes équivalents plein temps. Un comptable avec un mandat indépendant à temps partiel ainsi que deux patrouilleurs scolaires complètent l'effectif.

L'année 2021 a d'abord été marquée par la suite des effets de la pandémie, avec l'obligation du télétravail prononcée par le Conseil fédéral. Tous les collaborateurs se sont réorganisés en conséquence afin de pouvoir maintenir le service à la population tout en respectant ces directives. Dans le courant de l'été, c'est tout le secrétariat qui a subi une restructuration, avec le départ, d'abord, d'Enrica d'Alfonso, qui donnait un nouveau souffle à sa carrière, puis celui de Danielle Toninato pour une retraite bien méritée après 27 ans d'un dévouement sans faille. Martine Roset a vaillamment repris le flambeau du secrétariat général, mettant en place de nouvelles habitudes. Et, dès le 1er septembre, ce sont deux nouvelles collaboratrices qui sont montées à bord, Nicole Aubert reprenant la réception ainsi que le dicastère de la cohésion sociale, et Isabelle Vetterli ceux liés à la transition écologique, au patrimoine financier et aux manifestations communales.

Les manifestations et divers regroupements de personnes ont encore été impactés durant toute l'année, avec l'annulation ou l'adaptation de plusieurs événements, qu'ils fussent culturels ou festifs. Cependant, tous les services ont pu être fournis, qu'il s'agisse des prestations délivrées en mairie, de la levée des déchets, de l'entretien de la Commune ou de la communication papier ou virtuelle par exemple, et les projets en cours maintenus.

Les employé-e-s des services techniques, voirie et bâtiments, ont, dans le respect des précautions dictées par la situation, continué à prendre grand soin des espaces extérieurs et intérieurs de la commune et de l'école en se rendant sur le terrain chaque jour. Pour eux également, les nouvelles habitudes prises en 2020 ont en grande partie continué de rythmer le quotidien: désinfection, aération et distanciation, tant de termes et d'actions devenus routiniers.

Les employé-e-s communales ont fait, et font toujours, preuve d'esprit d'équipe, motivation, disponibilité et autonomie dans leurs tâches. Les

diverses activités sont menées à bien avec efficacité et rigueur. Ils et elles ont assisté les membres politiques de la nouvelle législature, les accompagnant dans leurs nombreux projets.

Secrétariat

Les personnes en charge du secrétariat apportent appui administratif, technique et juridique aux élus. En 2021, la structure du secrétariat a changé, avec deux départs et deux arrivées.

Depuis 27 ans, Danielle Toninato, secrétaire générale, puis co-secrétaire générale durant une année de transition avec Martine Roset, a œuvré et offert à la Commune un dévouement sans faille. Garante de la mémoire communale, en charge de nombreux dossiers et de la supervision de tous les collaborateurs communaux, elle a transmis petit à petit ses tâches avant son départ en retraite. Durant toutes ces années, elle a survolé huit législatures, cinq maires, nonante conseillers municipaux et la gestion de 250 séances du Conseil municipal. Des chiffres qui étourdissent et qui montrent également le rôle essentiel qu'elle a joué pour la Commune. Elle a mis ses compétences professionnelles et humaines, son immense connaissance du territoire et de ses habitants au service des élus qui se sont succédés à la mairie. La Commune remercie Danielle Toninato pour son engagement tout au long de ces années et lui formule ses meilleurs vœux pour la suite de son parcours.

Martine Roset lui a succédé au poste de secrétaire générale. En charge notamment de l'élaboration du budget communal, en collaboration avec l'Exécutif et le comptable, elle assure également le bon fonctionnement des activités liées au Conseil municipal, le suivi des dossiers liés à l'aménagement du territoire et la supervision du secrétariat et des services extérieurs. Grâce à ses nombreuses qualités humaines et ses connaissances en politique, elle soutient l'Exécutif et le Conseil municipal face aux nombreux défis de la Commune et assure le bon fonctionnement de la Mairie.

Après 6 ans d'accueil du public où son amabilité et ses compétences ont satisfait les Collésiens et les Bossiotes, Laure Métayer-Dérobot a souhaité don-

Administration communale

ner une nouvelle orientation professionnelle au sein de notre administration et ceci depuis le 1er septembre 2021. Continuant la mise en œuvre de la saison culturelle, elle reprend dorénavant le dicastère de la communication à travers le journal, les tous-ménages, le site internet et le compte facebook, la gestion informatique du matériel communal et l'administration des archives. Son professionnalisme, ses connaissances et son engagement sans faille au service de la commune et de ses habitants nous garantissent des prestations de qualité.

Enrica D'Alfonso, jusqu'en juin 2021, complétait le secrétariat communal depuis 2018, assumant les problématiques environnementales et la gestion des déchets. Elle était en charge d'apporter des solutions et mener des projets liés à la transition écologique souhaitée par l'Exécutif. Qualifiée, réactive et impliquée, elle était également responsable du journal communal, des rapports administratifs et de certaines manifestations. Ses nombreuses compétences et connaissances des problématiques environnementales dans les communes ont séduit d'autres employeurs qui lui ont offert une opportunité qu'elle a saisie. La Commune la remercie pour son engagement et lui souhaite le meilleur pour la suite de sa carrière.

Au premier septembre 2021, deux nouvelles collaboratrices ont intégré le secrétariat, Nicole Aubert et Isabelle Vetterli.

Nicole Aubert a été engagée en tant que responsable de la réception et de la cohésion sociale. Elle a travaillé plusieurs années dans diverses administrations communales en tant qu'officier d'état-civil. Son expérience dans le domaine du social, des écoles et de la petite enfance, son implication notamment avec les aîné·e·s et les jeunes, sont un atout précieux pour la Commune.

Isabelle Vetterli a été engagée en tant que responsable transition écologique et manifestations. Elle reprend également la gestion du patrimoine financier. Diplômée de l'École hôtelière de Lausanne et possédant un Master de l'université de Genève en innovation et développement durable, elle a précédemment travaillé au sein d'une commune genevoise dans le cadre de la gestion de ses déchets et de la communication. Investie et motivée, elle

répond aux demandes de l'Exécutif qui a axé son programme de législature en grande partie sur la transition écologique et porte la Commune dans ses nouveaux projets.

Services techniques

Alain Fischer est le responsable technique communal. Il est en charge des infrastructures, travaux et problématiques techniques liées aux divers aspects de la vie communale, dont le stade Marc-Burdet et la supervision du chantier de rénovation de la ferme Gindre-Constantin. Il supervise également le travail des services de la voirie et des bâtiments. Professionnel, diplomate et humain, il concilie parfaitement ses impératifs.

Bâtiments communaux

Depuis 19 ans, la Commune peut compter sur les compétences d'Olga et Carlos Silva qui effectuent consciencieusement, de manière autonome et proactive, les tâches liées à l'entretien, au sens large, des bâtiments communaux, de l'école et de la Chapelle.

Lors des manifestations communales, ils assurent avec compétence les aspects techniques de l'organisation. Leur dévouement et amabilité leur permet d'entretenir des rapports privilégiés tant avec leurs collègues qu'avec les enseignants, les élèves et les associations communales. Proactifs, ils sont indispensables à la gestion des fréquents imprévus.

Voie

Depuis 18 et huit ans, Oliver Noll et Frédéric Santschi sont en charge de l'entretien des parcs et promenades, du cimetière, des routes et trottoirs. Très grands connaisseurs du terrain et des prérogatives des habitantes et habitants, ils mettent leurs connaissances et compétences au profit de l'innovation, proposent sans cesse de nouvelles solutions et mènent à bien les divers projets qui leurs sont dévolus. Les valeurs des cantonniers sont multiples et précieuses et leur permettent d'antici-

per et de répondre aux nombreuses requêtes des villageois, des élus ou de leurs collègues.

Alejandro Pfeiffer, après avoir honoré plusieurs contrats de durées déterminées à notre entière satisfaction, a rejoint l'équipe de voirie en contrat à durée indéterminée. Son professionnalisme, son enthousiasme et son agréable personnalité font de lui une plus-value indéniable pour Collex-Bossy.

Garde auxiliaire

Dès le premier juin 2021, la commune de Collex-Bossy a bénéficié des prestations d'un garde auxiliaire pour surveiller l'espace agricole et forestier. Il s'agit de prévenir, voire de verbaliser les incivilités dans les cultures agricoles et sur le territoire de la Commune. Nicolas Rothen exerce cette fonction à temps partiel. Il est un jeune retraité de la police genevoise, éducateur canin et possède une riche connaissance de notre territoire.

Patrouilleurs scolaires

L'effectif du personnel communal comprend également les patrouilleurs scolaires. Cette mission a été assurée, avec fiabilité et amabilité, par Ali Dast Nazar et Laurent Gitton durant l'année scolaire. Souriants et fiables, Ali Dast Nazar et Laurent Gitton sont les garants de la sécurité des enfants qui traversent la route de Collex. La Mairie apprécie leur sens des responsabilités, leur bienveillance et les félicite pour ce service.

Jobs d'été

Chaque été, la mairie engage des jeunes habitant la commune ayant au moins 18 ans révolus pour œuvrer durant les vacances scolaires à divers travaux d'entretien. En 2021, cinq jeunes ont collaboré au nettoyage et rangement de divers locaux communaux.

Information

La Mairie accorde une grande importance à l'accès à l'actualité communale par ses administrés. La communication et l'information se font grâce à divers canaux.

Collex-Bossy infos

Comme chaque année, le journal communal a paru à quatre reprises : printemps, été, automne et hiver. Il informe des différentes activités et événements qui se déroulent sur la commune. Le journal est imprimé à Genève, sur du papier FSC 100% recyclé.

Site internet

Le site web de la commune www.collex-bossy.ch est le média à favoriser pour une information instantanée. Il est tenu à jour quotidiennement en ce qui concerne l'actualité communale, donne accès à des documents de base tels que les procès-verbaux du Conseil municipal et toute la communication publiée par la mairie : journaux communaux, rapports administratifs, tous-ménages, règlements et informations pratiques.

Page Facebook

Une page Facebook « Commune de Collex-Bossy » est à disposition et relaie les actualités.

Tous-ménages

En 2021, 20 tous-ménages d'informations ou d'invitations de la population et 13 tous-ménages liés à la saison culturelle (Chapelle de Collex) ont été distribués ainsi que 4 journaux communaux.

Rapport administratif

Il est publié une fois par année comme le demande la loi sur l'administration des communes. Une version papier est envoyée au citoyen qui le demande ; la version électronique est téléchargeable sur le site internet. Il est illustré depuis 2018 par les photographies d'Adrien Schulz.

Atelier participatif

Le samedi 29 mai 2021 a eu lieu le deuxième atelier du plan directeur communal. 28 Collésiennes, Collésiens et Bossiotes y ont participé, discutant des thématiques liées aux espaces publics, aux réseaux de mobilité et aux qualités du bâti.

Tous les renseignements, tels que :

- > Carte d'identité
- > Passeport
- > Passeport provisoire
- > Loi sur le séjour et l'établissement des confédérés
- > Office cantonal de la population
- > Service des légalisations
- > École
- > Restaurant scolaire
- > Petite enfance
- > Centre d'action sociale
- > Sécurité
- > Poste de police de Versoix
- > Ramonage
- > Autorisation pour manifestation publique
- > Voirie

se trouvent sur www.collex-bossy.ch ou peuvent être obtenus sur appel téléphonique à la mairie.

Cimetière

Il est rappelé que, pour tous les ensevelissements, les familles doivent préalablement prendre contact avec la mairie. Cette règle doit également être observée ultérieurement lorsque la pose d'un monument funéraire est envisagée.

État civil

L'arrondissement de l'état civil « Rive droite du lac », dont le siège se trouve à Pregny-Chambésy, réunit les communes de Bellevue, Céligny, Collex-Bossy, Genthod, Le Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy et Versoix.

En 2021, à Collex-Bossy, sept personnes ont obtenu la nationalité genevoise et suisse. 4 mariages ont été célébrés.

Les membres de l'Exécutif sont habilités à célébrer les mariages civils.

- Pour plus d'informations :
- > Arrondissement de l'état civil
47 route de Pregny
1292 Pregny-Chambésy
022 758 03 20/21
etatcivil@pregny-chambesy.ch
www.pregny-chambesy.ch

Récupération et recyclage des déchets

Tri des déchets

Levée des ordures ménagères non compostables le mardi dès 6h : Les sacs d'ordures ménagères doivent impérativement être déposés dans des conteneurs. Les conteneurs ne peuvent être déposés que la veille au soir des jours de levée et doivent être rentrés dans les plus brefs délais, mais le jour même.

Déchets de cuisine le lundi dès 6h, le mercredi dès 6h dès le 1er janvier 2022 : Les déchets de cuisine sont collectés porte-à-porte.

Les habitants de maisons individuelles et d'habitats collectifs sont priés de s'équiper respectivement de bidons de levée et de containers ajourés marqués du pictogramme des déchets de cuisine. Les sacs compostables fermés doivent être déposés dans ces contenants. Ces derniers doivent être placés en bord de route la veille de la levée, au soir, et rentrés dans les plus brefs délais après la levée.

Déchets encombrants et ferrailles, deux jeudis par an dès 6h : Les déchets encombrants et ferrailles sont levés porte à porte selon le calendrier publié en début d'année par la Mairie.

- Pour plus d'informations :
- > Retripa SA
022 341 52 00
vernier@retripa.ch

Renseignements pratiques

Espaces de récupération, entre 7h et 20h

- Trois éco-points sont à disposition:
- > Derrière le local voirie-feu à Collex
- > Au parking du stade Marc-Burdet
- > Sur la place de l'ancienne laiterie à Bossy

Déchets de jardin

- Trois aires sont à disposition:
- > Chemin des Houchettes
- > Ch. du Crest-d'El au stade Marc-Burdet
- > Route de Bois-Chatton à Bossy

Les branches doivent être coupées à 1m de long et 20 cm de diamètre. Les souches d'arbres y sont interdites.

Centre de récupération et recyclage des déchets (ESREC des Chânats, Bellevue)

Conditions d'accès et d'évacuation des déchets:

Les apports des particuliers sont gratuits et non limités. Les apports des artisans et des commerçants ne sont pas acceptés. Il est formellement interdit de déposer des déchets hors des emplacements prévus à cet effet ou en dehors de l'enceinte.

Matériel récupéré: Déchets encombrants, ferraille, matériel électrique, électronique de bureau, cartouches toner, tubes néon, déchets spéciaux, bois, gravats, déchets de jardins, huile végétale, huile minérale, pneus déjantés, batteries, piles, textiles, verre, pet, alu, fer-blanc, papier, carton, capsules de café.

Les matériaux suivants ne sont pas acceptés:

Ordures ménagères, cadavres d'animaux, déchets d'origine hospitalière, médicale ou paramédicale, épaves de voitures, déchets industriels, déchets d'amiante, déchets spéciaux des artisans et des commerces.

Les déchets professionnels ne sont pas acceptés à l'Espace de récupération des Chânats. Les micro-entreprises communales qui s'acquittent de

la taxe liée à la suppression de la tolérance communale en matière de levée gratuite des déchets urbains incinérables peuvent utiliser les éco-points communaux pour procéder au tri de leurs déchets.

- Pour plus d'informations:
- > ESREC
Chemin des Chânats
1293 Bellevue
Info-Service 022 546 76 00

Taille des haies

La Mairie rappelle les dispositions de la loi sur les routes (L110): « Les propriétaires sont tenus de couper jusqu'à une hauteur de 4.50 mètres au-dessus du niveau de la chaussée toutes branches qui s'étendent sur la voie publique. Les haies ne peuvent excéder une hauteur de 2 mètres. » et ne doivent pas déborder sur le domaine public. Les parcelles et les banquettes herbeuses doivent être nettoyées et entretenues régulièrement.

À travers la loi et le règlement cantonal sur la promotion de l'agriculture, il est stipulé que les exploitants agricoles dont les parcelles sont envahies par des organismes nuisibles qu'ils sont tenus de les éliminer. Il s'agit notamment des chardons.

Feux de jardins

En vertu de la loi sur la gestion des déchets (L120), entrée en vigueur en 1999, la population est informée que les feux de jardins sont strictement interdits sur le territoire du canton de Genève lorsqu'une collecte de déchets organiques est organisée par la Commune.

Tondeuses à gazon et souffleuses à feuilles

Les souffleuses à feuilles sont fréquemment employées pour l'entretien des espaces publics et privés durant la période automnale et hivernale. Leur utilisation est cependant bruyante et peut fortement incommoder le voisinage. C'est pour cette

raison qu'à Genève l'emploi de ces appareils est régi par la loi (Règlement sur la salubrité et la tranquillité publiques (RSTP), article 34). Celle-ci prévoit notamment une période autorisée calquée sur la saison des feuilles mortes. L'utilisation des souffleuses à feuilles dont le fonctionnement n'est pas silencieux est autorisée uniquement du 1er octobre au 31 janvier, du lundi au vendredi entre 8h et 19h et le samedi entre 9h et 18h. Par ailleurs, quelle que soit la saison, l'emploi de ces appareils n'est pas autorisé le dimanche et les jours fériés.

Travaux et dépôt sur la voie publique

Aucune tranchée pour l'installation ou la réparation de canalisations, égouts, eau, gaz, électricité, etc. ne peut être faite sur le domaine public sans une autorisation écrite de la Mairie. Aucun matériel, quel qu'il soit, ne peut être déposé sur le domaine public communal sans autorisation préalable écrite de la Mairie.

Manifestations publiques

La Mairie est seule compétente pour délivrer les autorisations pour les manifestations publiques organisées sur le territoire communal, conformément à la Loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD). La demande doit être effectuée au minimum 30 jours avant l'événement. La mairie est aussi compétente pour autoriser l'exploitation de terrasses et buvettes.

- Pour toute demande d'autorisation de manifestation (e-démarche):
- > www.ge.ch/demander-autorisation-manifestation

Chiens

Les chiens doivent être tenus en laisse dans tout l'espace du centre communal, jeux d'enfants et école. Ils sont interdits au cimetière et dans les bâtiments communaux. Tout détenteur doit prendre

les précautions nécessaires afin que son chien ne puisse lui échapper, blesser, menacer ou poursuivre le public et les animaux, ni porter préjudice à l'environnement, notamment aux cultures, à la faune et flore sauvages. Il est demandé de ne pas laisser les chiens souiller les trottoirs, les parcs, les cultures agricoles ou les bandes herbeuses près des habitations. En forêt, les chiens doivent être tenus en laisse du 1er avril au 15 juillet (www.ge.ch/detenir-chien/regles-promener-son-chien).

Piscines

Les produits de traitements utilisés pour la désinfection des eaux des piscines (hypochlorite de sodium, eau de Javel, acide chlorhydrique, etc.) sont toxiques. Leur manipulation et leur élimination nécessitent certaines précautions afin d'éviter toute atteinte aux personnes ou à l'environnement. Vu la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) et son ordonnance d'application (OEaux), les propriétaires de piscines familiales sont tenus de respecter certaines mesures, notamment de vider l'eau du bassin dans les eaux usées. Les restes de produits de traitement sont des déchets spéciaux qui doivent être retournés au fournisseur ou déposés dans l'un des trois espaces récupération (ESREC) de Châtillon, de la Praille, ou des Chânats.

Depuis l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessible au public le 1er mai 2017, les eaux de baignade et de piscines sont désormais considérées comme des objets usuels (www.ge.ch/qualite-eau-installations-baignade-piscines).

- Pour plus d'informations:
- > SCAV
022 546 56 00
scav@etat.ge.ch

Déneigement

Les employés communaux procèdent au déneigement des voies prioritairement utilisées par les TPG, puis des routes communales. Chaque propriétaire est tenu de déneiger son pas de porte afin d'assurer sa sécurité et celle des autres usagers.



- > AJA – Association Jeunes Actions
- > Amicale de pétanque
- > Amicale des pompiers
- > Association des parents d'élèves
- > Association du restaurant scolaire
- > Association pour la sauvegarde des intérêts de Collex-Bossy et de ses environs (ASICBE)
- > Badminton mixte
- > Chœur de la Prêle
- > Chœur Epsilon
- > Confrérie de l'Épée de Bossy sur Collex
- > Cours de musique
- > Cours de Pilates, Zumba
- > Football club de Collex-Bossy
- > Gymnastique dames
- > Harmonie de Genthod-Bellevue
- > Judo Ju Jitsu club de Collex-Bossy
- > Paroisse catholique de Collex-Bossy
- > Paroisse protestante des 5 communes
- > Ski club de Bellevue, Collex-Bossy et Genthod
- > Société de laiterie de Bossy
- > Société de sauvetage de Bellevue-Genthod
- > Union des paysannes

Cette liste n'est pas exhaustive.

- Plus de renseignements :
- > www.collex-bossy.ch

Édition

Mairie de Collex-Bossy

Rédaction et coordination

Laure Métayer
Margarida Barros

Graphisme et photographie

Z+Z, www.zplusz.ch

Impression

Atar Roto Presse SA

Imprimé en Suisse à 80 exemplaires
sur papier FSC 100% recyclé

Mairie de Collex-Bossy

199 route de Collex
1239 Collex-Bossy
022 959 77 00
info@collex-bossy.ch
www.collex-bossy.ch

Heures d'ouverture et permanence téléphonique

Lundi et vendredi de 8h à 11h
Mardi de 7h30 à 11h
Jeudi de 15h à 18h
Fermé les vendredis des
vacances scolaires

